IMT Nuremberg Archives

H – 460

International Court of Justice

445
7
G

H0460 - 0002

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du 19 Décembre 1945, ouverte à 10 heures, sous la présidence de LORD JUSTICE LAWRENCE.

-:-:-:-:-

Dr. SAUTER (pour l'accusé Von SCHIRACH). Hier, sur la toile blanche, on nous a montré un tableau qui permettait de voir la formation du Cabinet du Reich. Une rubrique indiquait : participants des sessions du Cabinet, et l'on pouvait voir l'accusé Von SCHIRACH.

L'accusé Von SCHIRACH m'a fait savoir, et m'a prié de faire connaître au Tribunal, que jamais il n'a pris part à une session du Cabinet duReich. Pas davantage, il n'a été membre du Cabinet du Reich. Jamais il n'a pris part à une décision du Cabinet du Reich.

LE PRESIDENT. - Il me semble que ce n'est pas le moment opportun pour présenter ceci. Le point de vue que vous prenez semble être un peu hâtif. Le moment où il faudra discuter si votre client était membre du Cabinet du Reich ou non viendraplus tard, après que les preuves auront été présentées, et après que l'Accusation aura pu faire sa présentation concernant le caractère criminel du Cabinet du Reich. C'est alors que vous, ~~en tant qu~~ pour un autre 'avocat de la Défense, pourrez présenter vos arguments. Nous sommes maintenant ici pour entendre les preuves, et non pour discuter de la nature criminelle.

Dr. SAUTER. - Oui, je reviendrai sur ce point

.....

H0460 - 0003

après l'interrogatoire des témoins, et je ferai en sorte de prouver que l'accusé n'a jamais fait partie du Cabinet du Reich.

Colonel STOREY. - Plaise à la Cour, hier après-midi nous avions commencé à parler de ce que les SA ont fait en ce qui concerne la propagande de l'idéologie nazie.

On trouve dans un article paru dans le "Der SA Mann" page 1 de l'exemplaire de janvier 1934 - document 3050 PS- à la page 25 de la traduction en Anglais, ce qui suit :

"6 Janvier 1934 - La nouvelle Allemagne n'aurait pu exister sans les SA, et la nouvelle Allemagne n'existera pas si les SA, sentant maintenant qu'ils ont accompli leur devoir,se mettaient de côté, ou si le nouvel Etat les renvoyait chez eux,une fois leur devoir accompli.

" Au contraire, les SA, suivant la volonté du Fuhrer, sont une garantie de la révolution nationale socialiste, et ils resteront là, en tout temps. Il reste de très grandes missions à accomplir, et on ne pourrait les accomplir sans la coopération active des SA.

" Tout ce qui a été accompli jusqu'à présent, la prise du pouvoir de l'Etat, la mise de côté des responsables des années qui ont suivi la guerre, les marxistes, les libéraux,les capitalistes, tout ceci ne constitue que des préliminaires. C'est le point de départ des vrais buts du National-Socialisme. Nous savons que le vrai travail constructif des nationaux-socialistes ne servirait à rien si Adolf Hitler ne prenait pas le pouvoir. Le mouvement SA avait dirigé tous ses efforts

....

H0460 - 0004

dans ce but, dans le but de trouver un point de départ pour obtenir les réalisations de nos désirs et de l'Etat par la force.

De ceci, proviennent d'autres missions des SA pour compléter la révolution allemande. D'abord, ils doivent garantir la puissance, le pouvoir de l'Etat national-socialiste contre toutes les attaques, aussi bienà l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Puis, ils doivent éduquer le peuple, selon les visées nationales-socialistes. Les fonctions des SA, comme agents de propagande du Parti, étaient donc d'une grosse importance. Les SA ont pris sur leurs épaules cette responsabilité, et ceci a été reconnu par la loi allemande.

Le document 1395 PS est une copie d'une loi qui s'appelle :"Loi pour obtenir l'unité du Parti et de l'Etat". J'ai déjà parlé de cette loi qui fut promulguée par le Cabinet du Reich en 1935. Je vais lire l'article 3 ~~de cette loi~~, à la page 1 de la traduction enAnglais :

"Les membres du Parti National-Socialiste et les SA, y compris leurs ~~sous~~-organisations, seront les forces marchant en tête de l'état-national socialiste. Ils auront une grosse responsabilité vis-à-vis du Fuhrer, du Peuple et de l'Etat. S'ils ne suivaient pas ces devoirs, ils tomberaient sous une loi spéciale de l'Etat et du Parti." X

Les membres SA étaient les propagonistes de l'idéologie nazie, les soldats d'un idéal. Permettez-moi de souligner que les SA étaient une véritable agence de propagande. Ils étaient utilisés par les conspirateurs pour diffuser leur fanatisme, dans toute l'Allemagne, parmi le peuple allemand. Je n'ai pas besoin d'insister sur

...

H0460 - 0005

l'importance de leurs fonctions. Pour arriver à leur fin, je crois que les nazis n'auraient pu réussir dans leur conspiration, sans avoir influencé le peuple allemand, avec leur idéologie mauvaise.

Maintenant, je vais parler d'autres fonctions des SA, dont j'ai déjà parlé : l'utilisation des SA comme main-forte du NSDAP. On a utilisé les SA, au début du mouvement nazi, comme un instrument de propagande du parti, et ceci comprenait aussi la brutalité, les violences physiques, ainsi qu'HITLER l'a dit dans "Mein Kamps". Des extraits figurent à la page 4 du document 2760, traduction anglaise, n° des U.S.A. 256. Je cite :

"Le jeune mouvement, depuis le premier jour, a adopté un point de vue : son idée devait être diffusée spirituellement, mais ce point de départ spirituel devait être, si nécessaire, assuré en utilisant la force."

Je vais lire le reste de ce paragraphe :"....Fidèles à ces croyances et à la signification immense de ces doctrines du Mouvement, aucun sacrifice ne pouvait être trop fort pour atteindre ces buts. Ainsi, au début du mouvement nazi, et pour que les nazis puissent diffuser leur philosophie, les SA étaient utilisés comme groupes terroristes afin de pouvoir contrôler les rues".

C'est une autre façon de dire que les SA devaient battre et terroriser tous les gens qui étaient opposés à leur politique. On voit l'importance de ceci dans le document 2168 PS, n° U.S.A. 91, écrit par le SA Sturmführer BAYER d'après les ordres de l'Etat-Major S.A.

Je parle de la page 3 de la traduction en anglais du document 2.I68 PS. Je cite :

"La clé du pouvoir était de dominer et d'initier la foule des rues. C'est pour cette raison que les S.A.

...

H0460 - 0006

ont combattu. Le peuple n'aurait jamais rien su des discours du Reich, de la propagande, des désirs et des buts du Parti, si les compagnies S.A. n'avaient défilé dans les rues en chantant. La vérité en ce qui concerne les critiques de l'Etat à ce moment-là, c'est qu'il voulait que ce mouvement reste silencieux. Il ne devait jamais figurer dans la presse. On ne devait jamais parler de leurs buts. L'Etat voulait que personne ne s'y intéresse. Néanmoins, les défilés de S.A. ont réveillé, même le citoyen le plus endormi. Et là on a pu constater l'existence d'une unité de combat." Fin de la citation.

L'importance du travail des S.A. au début du mouvement, a été soulignée par GOEBBELS dans un discours qui a figuré dans "Das Archiv" en Octobre 1935. C'est notre document 3.2II PS, U.S.A. 419. Première page de la traduction anglaise:

"Les gens qui étaient opposés à notre politique à l'intérieur du pays ne ont pas disparu pour des raisons mystérieuses, mais parce que notre mouvement avait une puissance considérable, la plus grande force que nous ayons étant les S.A. Ceci sera résolu par nos lois, car nous sommes un Gouvernement anti-Juif." Fin de la citation.

Les preuves des activités des S.A. au début du mouvement nazi de 1922 à 1931 se trouvent dans une série d'articles du journal "S.A. MANN", qui a comme titre "Les expériences de combat des SA que nous n'oublierons jamais." Chacun de ces articles est un compte-rendu de combat de rue, ou de combat de réunion. Les SA se battaient pour des raisons politiques, au début

....

H0460 - 0007

du mouvement nazi. Ces articles démontrent que pendant cette période, le travail des S.A. était d'utiliser la violence pour détruire toutes les pensées, toutes les expressions qui pouvaient être hostiles aux buts ou à la philosophie nazie. Nous avons traduit un certain nombre de ces articles, et leurs titres donnent un aperçu assez juste de ce qu'ils sont, ils peuvent être considérés comme preuve des activités S.A. au début du mouvement. J'aimerais citer quelques-uns de ces titres en vous donnant la référence de la page sur laquelle ils ont paru dans le journal.

En voici un, du 24 Février 1924 : "Nous voulons écraser la terreur rouge." 8 Septembre 1934 : "Batailles nocturnes à la frontière tchèque" (page 12) - 6 Octobre 1934 : "Combats de rue à ~~Chem~~Chemnitz" - page 5. Le 20 Octobre 1934 -(page 7) :"Le S.A. victorieux". J'en passerai plusieurs. En voici un autre du 26 Janvier 1935, page 7 :"Les S.A. ont conquis Rastenburg". Un autre du 23 Février 1935, page 5;"La 88° Compagnie a reçu le baptême du feu". Le 20 Octobre 1934, page 7 :"Les S.A. contre la sous-humanité".

Je vais vous parler de l'article du 10 Août 1935 page 10 :"Le dimanche sanguinaire de Berlin".

Ensuite il y a un portrait dans l'article du 11 Septembre 1937, page 1, qui démontre que le S.A. est le "Maître des Rues".

Pour vous montrer le genre de ces article, il y en a un qui a été publié dansl'édition de Franconie du "S.A.Mann" du 30 Octobre 1937, page 5, il a été traduit, comme titre : "~~e~~ 9 Novembre 1923 à Nuremberg". J'aimerais citer les pages 14 & 15 de ce document ~~3050~~-PS, qui est la traduction anglaise de cet article :

...

H0460 - 0008

FP/7

"Nous sommes restés toute la nuit au Colisée, c'est à Nuremberg. Le matin nous avons appris ce qui était arrivé à Munich.

Nous allons maintenant faire une révolution à Nuremberg. Tout d'un coup la police est sortie du Maxtor Guard , et nous a dit de rentrer chez nous, et que le putsch de Munich n'avait pas réussi. Nous ne le croyions pas, et nous ne sommes pas rentrés chez nous. Ensuite la Police de l'Etat est venue avec des baïonnettes et nous a fait sortir de la salle. A ce moment là l'un de nous à crié, rendons-nous au "café Habsbourg", mais lorsque nous arrivâmes là, la Police avait encerclé cet endroit. Quelques-uns crièrent : "Nous allons prendre cet endroit juif d'assaut, et faire sortir les Juifs." La Police nous a battus. Alors nous nous sommes divisés en petits groupements, et avons circulé à travers la ville, et lorsque nous pouvions prendre un Rouge ou un Juif que nous connaissions, nous le battions à coups de poing. Le soir nous avons marché, bien que la Police l'ait défendu, pour nous rendre à une réunion à Fürth. Sur notre parcours, la Police a essayé de nous arrêter, mais nous n'en avons pas tenu compte, nous avons attaqué la Police, et nous l'avons forcée à prendre la fuite. Nous nous sommes rendus au Geissmann Hall ; là ils ont encore essayé de nous arrêter, mais le Landsturm qui était aussi ici, a attaqué les forces de protection, et les a chassées des rues. Après cette réunion, nous nous sommes débandés et sommes allés aux abords de la ville. De là, nous avons marché en ordre à Nuremberg dans la rue de Willstrasse . La Police est revenue, nous l'avons écartée. Elle n'était pas très ardente pour nous attaquer, car qu'est-ce qu'un bain de

...

H0460 – 0009

sang aurait signifié ? Nous avions décidé de ne laisser personne nous battre dès le début. A Fürth vous avez remarquéz que nous n'étions pas là pour faire du bien. Beaucoup de gens nous ont accompagnés pendant notre marche, et nous avons chanté dans les rues :"Camarade vient à ma terre, nous allons tenir ensemble, bien qu'ils aient de mauvaises impressions, le bon esprit ne doit pas mourir, la croix gammée sur le casque, le brassard noir, blanc et rouge, nous sommes les troupes d'assaut S.A. de HITLER."

Je vais maintenant présenter l'utilisation des S.A. pour consolider le pouvoir du parti. La troisième fonction des S.A. était d'exécuter différents programmes ayant pour but de consolider le contrôle nazi sur l'Etat Allemand, y compris la dissolution des Syndicats et la persécution des Juifs.

On utilisait les troupes S.A. pour détruire les oppositions politiques par la force et la brutalité quand c'était nécessaire. On trouve une preuve de ceci dans le document 3.221 PS, U.S.A. 442. C'est une attestation originale faite en l'Etat de Pensylvanie (Etats-Unis d'Amérique) , attestation de William F. SELLMAN, que nous citons:

"William F. SELLMAN, (Pensylvanie) prête serment et dépose devant la loi, que de 1919 jusqu'à 1933, j'étais un Social-Démocrate et Membre du Reichstag allemand. Avant le 11 Mars 1933, j'étais rédacteur en Chef de plusieurs journaux dans mon bureau de Cologne en Allemagne. Ces journaux étaient dirigés contre le Parti Nazi. Le 9 Mars 1933, les Membres des S.S. et des S.A. se rendirent chez moi, à Cologne, ils détruirent mes meubles et mes archives, il m'ont emmenèrent à la Maison Brune

...

H0460 - 0010

de Cologne où je fus torturé, battu, on me donna des coups de pied pendant plusieurs heures, Ensuite on me mena à la prison de Cologne où je fus soigné par deux docteurs et relâché le jour suivant. Le II Mars I9[illegible], je quittais l'Allemagne ." Signé ~~et juré~~.

Avant que la Gestapo ne fut organisée sur une échelle nationale, les endroits où les S.A. se réunissaient, étaient les endroits où l'on arrêtait les gens. Les S.A. arrêtaient et mettaient en prison; les Communistes ou autres personnes, ~~qu'ils supposaient~~ être hostiles au Parti Nazi. Ces activité figurent au document I759 PS, pièce américaine n° 420, c'est l'original d'une attestation de Raymond H. GEIST. Monsieur GEIST, était autrefois Consul des Etats-Unis à Berlin, Il est maintenant à Mexico. J'aimerais citer une partie de son attestation, page 5 de la traduction en anglais, ~~environ au milieu de la page~~ :

"Au début du régime hitlérien, le seul organisme qui avait des lieux de réunion dans toute l'Allemagne, était les S.A. (Troupes d'Assaut). Jusqu'à ce que la Gestapo put être organisée sur une échelle nationale, des milliers de lieux de réunion, locaux S.A., étaient des points d'arrestation. Il y avait au moins cinquante ~~de ceux-ci~~ à Berlin. Des Communistes,des Juifs, d'autres personnes que l'on savait être ennemies du Parti Nazi, étaient prises et amenées dans ces endroits. Si c'étaient des ~~personnes~~ ayant une influence suffisante, on les expédiaient tout de suite à l'Etat-Major de la Gestapo. Au cours de I933 et I934, quand la Gestapo s'organisa, les S.A. furent éliminés petit à petit comme agents d'arrestation, et les S.A. firent partie de la Gestapo, au point de vue administratif et au point de

...

H0460 - 0011

vue exécutif. A la fin de 1934, les S.A. étaient à peu près éliminés, et les S.S. qui avaient de beaux uniformes noirs, et qu'on appelait gardes d'élite remplissaient à peu près des fonctions identiques à celles de la Gestapo."

Je passe maintenant à la page 7 de ce même document, traduction anglaise. Ceci commence ainsi :

LE PRESIDENT. - Cela veut-il dire que l'on avait retiré aux SA le pouvoir d'arrestation ? ~~les S.A. étaient éliminés du point de vue de leur pouvoir d'arrêter les gens, ou à tous les points de vue ?~~

Colonel STOREY. - Comme je le comprends, les S.A. ont atteint le point culminant de leur popularité en 1934, et après la purge de Roehm ont commencé à décliner. Pendant ce temps, les SS, qui faisaient partie à l'origine des SA, prirent de plus en plus d'importance. C'est delà que date vraiment leur essort. Je crois que les preuves démontreront qu'après 1934, les SA étaient sur le déclin.

Maintenant à la page 7 de la traduction en Anglais j'aimerais citer une partie du compte-rendu du consul, commençant vers le milieu de la page.

"Un autre Américain, M. Roseman, fit une attestation qui disait : 'Hier, 10 Mars 1933, à environ 16.30, je sortais de KDW avec ma fiancée, Mademoiselle Else Schwarzlose qui habitait à Wilmersdorf. Un homme habillé en uniforme SA me marcha sur le pied exprès et me dit : excusez-moi. Je lui dis : bitte, et je continuais à marcher. Il m'a suivi, m'a donné un coup de pied à nouveau. Un policier a vu cela, il n'a fait aucune atten-

....

H0460 - 0012

tion à cette attaque dirigée contre moi. Je sortis mon passeport à ce moment-là, et je le montrai au second policier, et je lui dis : je suis un citoyen américain, mais il continua à marcher. En toute apparence, il ne pouvait me protéger en aucune façon. Tout au moins, il ne voulait pas le faire. Le SA continuait à m'attaquer. Il m'a blessé l'arcade sourcillère et à continué à me battre.

Au cours de cette attaque, je marchais. Nous avons trouvé un autre policier, je lui ai demandé, en lui montrant mon passeport, son assistance, et je lui ai dit : je suis Américain, et j'ai droit à être protégé. Il a haussé les épaules, et il a dit : que puis-je faire ?

A ce moment-là, le S.A. avait jugé qu'il m'avait battu suffisamment, et il est parti. Ma fiancée et moi sommes partis au Bureau de Police. Nous avons signalé au Commissaire ce qui s'était passé. Il nous a écoutés et a dit qu'il regrettait, mais qu'ilne pouvait rien faire. Ma figure saignait. Le policier a dit qu'il avait des ordres de ne jamais se mêler d'affaires où les SA prenaient part. Je lui ai demandé ce que je pouvais faire pour me protéger. Il m'a dit qu'il ne pouvait rien me conseiller. Il fallait attendre que la situation s'éclaircisse un peu. Il ajouta que la police n'avait plus de puissance et était sous les directives des SA, qu'il y avait des SA à l'intérieur même de la Police.

!A ce moment, je suis parti."

Et à la page suivante, page 8 : Je cite l'attestation d'une autre américaine. "La nuit du vendredi 10 mars 1933, mon mari et moi furent réveillés parce qu'on sonnait la sonnette de l'appartement. On frappait sur la

...

H0460 – 0013

porte de la rue, et on menaçait de défoncer la porte. Cette porte fut ouverte. 4 ou 5 hommes rentrèrent dans l'appartement. Monsieur K. demanda qui était là, on lui répondit que c'était la police. Il ouvrit la porte de l'appartement et 4 ou 5 hommes en uniforme brun, avec un manteau foncé et un fusil rentrèrent, en bousculant les gens. L'un demanda à Madame K. où se trouvait le téléphone. Elle lui indiqua la pièce où il se trouvait, et il s'y rendit. A ce moment, un des hommes la frappa, l'isola dans la chambre à coucher où était Monsieur K. On leur demanda leur passeport. Monsieur K. se rendit au meuble, et donna son passeport. Il demanda si les SA avaient des armes. et on lui demanda s'il en avait. Comme il était en pyjama, il montrait qu'il n'avait rien. Il ouvrit le meuble et prit un vêtement dans lequel il pensait trouver son passeport. A ce moment-là, on l'attaqua par derrière. Tous les SA, sauf 1, l'attaquèrent par derrière, le battirent avec leur matraque. Les Allemands criaient : pendant quatorze ans, nous n'avons rien eu. On leur demanda pourquoi ils avaient fait ceci. Ils répondirent : nous détestons les Juifs. Pendant quatorze ans, nous avons attendu ce moment-là, et ce soir nous allons pendre beaucoup de Juifs.

Quand les intrus cessèrent de battre Monsieur K., il avait perdu connaissance. Ils redemandèrent le passeport de Madame K. qui trouva son passeport américain, et son passeport allemand, car elle était la femme d'un citoyen allemand. Ce passeport lui avait été donné à Munich. Les intrus prirent les deux passeports, malgré les protestations qu'elle était Américaine. Ils prirent encore son portefeuille; bien qu'il y ait beaucoup d'argent, ils

....

H0460 - 0014

laissèrent l'argent et demandèrent le passeport. La femme le trouva et le leur donna. Ensuite, ils revinrent vers le corps de l'homme sans connaissance, et le battirent à nouveau.

Ils quittèrent la pièce en disant : mais nous n'avons pas fini, et s'adressant à Madame K. : pourquoi vous êtes-vous mariée avec un Juif ? Je déteste les Juifs, et il lui donna un coup sur la machoire."

A la fin de l'attestation, je continue le paragraphe suivant, et je vois une attestation du consul.

"Je pus vérifier qu'on avait donné des ordres à la Police de ne pas gêner les SA. Ils remplissaient une fonction officielle, et beaucoup de victimes certifient la véracité de ceci.

Je connaissais deux policiers qui étaient au coin de la Bellevue.....strasse, près du Consulat Général. Ces deux officiers de police m'ont dit qu'ils avaient reçu, ainsi que tous les autres policiers, l'ordre de ne pas gêner en quoi que ce soit les SA ou les SS, ou les Jeunesses Hitlériennes".

× De ~~En~~ plus ~~de cela,~~ les SA ont servi comme gardiens dans les camps de concentration. Pendant cette période, ils ont participé aux mauvais traitements et à la persécution des internés. Je m'en rapporte maintenant au document 2824 PS, US Exhibit 423 livre intitulé "Camp de Concentration d'Oranienburg", écrit par un SA appelé Schaefer, commandant le camp de concentration d'Oranienburg. Je cite un extrait de la première page, traduction anglaise :

"Les SA les plus anciens, en qui on a confiance, étaient choisis pour qu'on leur donne des maisons dans les camps. Ils étaient les gardiens permanents de ces camps. Ainsi, nous avons créé une catégorie de très bons

....

H0460 - 0015

gardiens, toujours prêts à servir".

D'autres preuves concernant les camps de concentration et l'activité des S.A. figurent dans le document 778 PS, USA 421. C'est un compte-rendu fait à Hitler par le Ministère Public de Dresde sur un dénommé VOGEL, accusé de mal-traiter les personnes internées au camp de concentration. Je cite :

"Les autorités de Dresde ont accusé Eric VOGEL de Dresde pour avoir blessé quelqu'un, en accomplissant ses devoirs. Ce procès est basé sur le sujet suivant : VOGEL appartenait au Bureau de la Gestapo de la province de la Saxe depuis que celle-ci était fondée, et il était chef de la Section Principale II qui s'appelait précédemment SUB; Vogel accomplit plusieurs actions de frontières en 1933, au cours desquelles il s'arrêta de nombreuses personnes opposées à sa politique, qui sont devenues prisonnières politiques. Ces gens provenaient des territoires frontaliers. On les a internés préventivement, puis on les a amenés au camp de Homestack. Dans ce camp, les prisonniers étaient maltraités depuis au moins l'été de 1933. Les internés étaient non seulement, ainsi que dans le camp préventif, près de Stettin, battus jusqu'à ce qu'ils perdent connaissance, sans aucune raison, en utilisant des fouets et d'autres instruments, mais encore on les torturait d'autres façons. Il y avait un appareil spécial construit pour les torturer. Ces prisonniers devaient tenir sous cet appareil, et ceci leur donnait des blessures à la tête.

Le chef des S.A. fut condamné, avec ses complices, à des peines variant de 6 ans à 9 mois de prison;

....

H0460 – 0016

19/12/1945

11 h. à 12 h.

D.1

Les chefs et les hommes SA furent condamnés à des peines variant de six à neuf mois de prison, par la Cour Criminelle de Dresde, le 15 Mai 1935.

Vogel, ~~dont l'activité~~ que ses fonctions l'amenaient souvent dans ce camp, prit part aux mauvais traitements, ~~pour autant~~ lorsqu'ils ~~que ces mauvais traitements~~ eurent lieu dans ~~les~~ la salle de réception du camp, pendant ~~qu'on terminait~~ les formalités ~~de réception~~ d'entrée et dans la salle de ~~ravitaillement~~ fourniture, pendant ~~qu'on~~ la distribuait Turn des couvertures. A ce sujet, on devrait souligner que Vogel était généralement bien connu du personnel du camp, à cause de ses fonctions ~~en qualité~~ de Chef du ZUB, et sa conduite devint ~~était~~ un exemple ~~sur lequel~~ pour les chefs et les hommes SA ~~pouvaient se baser, ainsi qu'on l'a montré plus haut.~~

J'aimerais lire un petit texte à ce sujet. Mais excusez-moi, je ne l'ai pas ici. Je vais faire une citation qui est un peu plus bas :

"Vogel est resté longtemps dans la pièce de réception, et a regardé ce qui se passait sans ~~rien faire.~~ intervenir. En sa présence de telle manière Les SA ~~devant lui ont~~ nommé Mutze a battu un homme, sans provocation de sa part, que cet homme s'écroula. Vogel, non seulement n'a pas empêché ce mauvais traitement, mais a même plaisanté, et a déclaré que cela l'amusait de voir la façon dont cela se passait. Dans cette ~~pièce~~ salle de fourniture, Vogel a aidé à battre les hommes, et à ~~aidé aux~~ infliger de mauvais traitements. Les SA utilisaient des fouets et autres instruments pour battre les prisonniers, de telle façon qu'ils étaient blessés très sérieusement. Les prisonniers tombaient sans connaissance et le plus grand nombre devaient rester à l'infirmerie très longtemps. Vogel était très souvent là quand on maltraitait les internés, et dans les cas suivants, il a ~~participé~~ aidé personnellement à battre les internés :.."

H0460 - 0017

Et un peu plus bas :

"Les prisonniers étaient couchés sur le comptoir, comme d'habitude, on les tenait par la tête et les bras, et on les battait pendant longtemps. Les SA les battaient avec des fouets et autres instruments. Vogel a participé à ceci pendant quelques temps. Après que l'homme avait été maltraité, il le battit encore à nouveau. L'homme avait la figure toute bleue, et verte. Ce prisonnier était un ferblantier du nom de Hans Kühitz Il avait le sobriquet de "Johnny". Après son départ, Vogel a donné au chef de la salle de ravitaillement (Truppenfuhrer : Meier) environ six reichsmark en disant que les SA avait "transpiré" Cet argent fut distribué par Meier aux SA qui avaient participé à ces mauvais traitements."

Fin de la citation.

Immédiatement après la prise du pouvoir par les Nazis, une autre activité des SA fut de faire fonction de police auxiliaire. Ceci figure au document 3252 PS Pièce USA 424. Cette publication est un livre écrit, sur Hermann Goering.

M. LE PRESIDENT - Le document montre-t-il que l'homme a été puni pour s'être tenu de cette façon, pour avoir agi ainsi ?

Colonel STOREY - Je crois que oui.

M. LE PRESIDENT - Je crois qu'il faudrait le mentionner ici.

Colonel STOREY - On l'a déjà dit, je crois au début, quand on a dit que le Ministère Public de Dresde avait accusé et puni Vogel de sévices, et j'pensais que l'on avait ajouté qu'il avait été puni-

M. LE PRESIDENT - Le document semble citer cela

H0460 - 0018

fait mais ~~et~~ je crois que vous devriez le ~~faire~~ mentionner devant le Tribunal. ~~remarquer~~.

Colonel STOREY - Le document indique qu'il a été puni. Mais je l'ai présenté pour vous montrer ce qui se passait.

Maintenant, je passe au document 3252 PS. Ce livre s'appelle : "Hermann Goering, l'homme et ses travaux," ~~C'est écrit~~ par Eric Gritzbach.

Dans ce livre il est ~~On~~ dit ~~ici~~ que la police de Sécurité renforcée était ~~supervisée~~ par les SA, ~~et que c'était~~ les meilleurs instruments du mouvement. J'aimerais citer la première page du document 3252 dans sa traduction anglaise. Je cite le quatrième paragraphe :

"La réorganisation actuelle de la police de sécurité a à peine été remarquée par le public. Ses rangs ont été renforcés ~~Elle est supervisée~~ par des SA, qui sont les meilleurs instruments de tout le mouvement. La police auxiliaire a porté une effective grâce à aidé ~~par~~ son esprit combatif dans les luttes contre le parti communiste et autres ennemis de l'Etat, et le désir national-socialiste d'introduire un esprit nouveau dans la police exécutive a été accepté par cette organisation."

Je passè ensuite à la participation des SA ~~dans~~ au pogrom des 10 et 11 Novembre 1938. Ceci est le document 1721 PS n° américain USA 425. C'est un compte-rendu confidentiel ~~officiel~~ du SA Brigade Fuehrer à son Chef de groupe, et date du 29 Novembre 1938 (commencement de la traduction anglaise). Sans lire les en-tête, j'indique que c'est adressé au ~~SA~~ group SA de l' Electoral du Palatinat (Kurpfalz) Mannheim.

"Les ordres suivants m'ont atteint à 3 heures, le 10 Novembre 1938. Par ~~D'après des~~ ordres du Gruppen-Fuehrer toutes les synagogues juives dans la zone de la 50ème Brigade doivent être incendiées, on ~~On~~ doit les faire sauter immédiatement. Les maisons voisines appartenant aux Aryens ne doivent pas être endommagées ni détruites. Pour ceci,

H0460 – 0019

tout le monde doit être habillé en civil. Il ne faut pas de pillage. ni de désordre Les compte-rendus d'exécution de ces ordres doivent atteindre le Brigadfuhrer ou son bureau avant 8 h. 30." J'ai prévenu immédiatement les Standartenfuehrer et leur ai donné des instructions précises ~~exactes~~. Cet ordre a commencé à être exécuté tout de suite."

"Je rends compte que les synagogues suivantes ont été démolies dans la région de : ..."

Suit une liste de 35 synagogues qui avaient été ~~furent~~ détruites. Je veux seulement citer ~~parler de~~ quelques-unes d'entre elles.

n° 1 : La synagogue de Darmstad Bleichstrasse - incendiée

n° 4 : La synagogue de ~~Gruppen~~Graefen hausen - l'intérieur et tous les meubles démolis.

Ensuite, la standarte 145, synagogue de Bensheim : incendiée Les quatre suivantes sont des synagogues incendiées. Au Standarte 168, huit synagogues ont été incendiées. Au Standarte 186, la première synagogue de Beerfelden ~~est~~ a été détruite par explosifs. Ensuite, dans les suivantes, tout l'ameublement a été démoli. Au Standarte 221, la synagogue et la chapelle de Gross-Gerau ~~est~~ furent incendiées. La suivante ~~est~~ fut démolie, et tous les meubles détruits. et ceci est signé par le Fuehrer de la Brigade 50, avec une signature illisible.

H0460 – 0020

En ce qui concerne la persécution des Juifs, nous voyons encore que les SA ont travaillé pour la propagande nazie. La fonction des SA était de créer et de répandre parmi le peuple un sentiment anti-sémite sans lequel les crimes terribles qu'ils ont commis contre les Juifs n'auraient été tolérés par aucun peuple civilisé. Des preuves convaincantes de cet état de choses se trouvent dans les volumes de "Der SA-Mann". Pendant la période dont traitent ces volumes, il y a eu se manifeste, article après article, une propagande anti-religieuse très cruelle, qui devait engendrer la haine contre le peuple Juif, et l'hostilité contre la race juive tout entière.

Je vais citer quelques uns des titres de ces articles :

27 Juillet 1935, page 4 : "Terminons en avec les Juifs." (page 4, document 3050)

2 Février 1935, page 5 : "Les Juifs, danger mondial pour le monde."

28 Février 1935, page 4: "Les Soucis juifs"

1er Juin 1935, page 1 : "Nous ne voulons pas de Juifs ici."

Ensuite une déclaration que je vais citer :

"Il faudra des pancartes à l'extérieur de villages allemands après le dernier poser une pancarte on sera écrit : "Nous ne voulons pas de Juifs ici."

"Finalement, aucun citoyen Allemand ne passera le seuil d'un magasin juif."

"C'est le devoir d'un homme, SA, en tant que soldat politique du Fuhrer, de réaliser cette tâche

Le 17 Août 1935, page 1 : "Que Dieu protège les Juifs."

5 Octobre 1935, page 6 : "La face des Juifs"

H0460 - 0021

(une image d'un Juif tenant le marteau et la faucille)

Le 23 Novembre 1935, page 2 : "Le benjamin camouflé." "Le Bolchevisme juif. La culture du bolchevisme juif dans la musique allemande."

Le 2 Janvier 1937, page 6 : "La Roumanie aux Juifs?"

Le 3 Février 1939, page 1~~6~~ : "Les Amis du ~~monde~~ la Juiverie mondiale ~~Juif~~, Roosevelt et Ickes."

Ce que ces articles ont d'impressionnant, c'est ~~qu'ils n'ont pas l'intention~~ que la philosophie qu'ils expriment ~~se limite~~ ne doit pas être inculquée seulement aux membres des SA., Au contraire, le plan tendait à éduquer les membres des SA ~~avec cette philosophie~~, et les SA à leur tour devaient ~~le~~ diffuser cette philosophie et la faire entrer dans l'esprit du peuple allemand. Ceci ~~se voit très bien~~ est révélé clairement dans l'introduction pour une série d'articles antisémites dans un journal du 5 Décembre 1936, page 6. Je veux seulement lire le titre qui figure à la page 28 du ~~même~~ ce document. : "Les fossoyeurs de la culture ~~du~~ mondiale."

A la même page ~~28~~, :

"Nous suggérons que nos camarades fassent très attention à cette série d'articles, ~~afin qu'ils soient~~ et contribuent à sa diffusion."

En plus, des campagnes intenses furent ~~dirigées~~ faites pour persuader le public qu'il devait lire ~~et~~ acheter "Der SA-Mann" . On mit de nombreux exemplaires dans des endroits publics, ~~si bien~~ pour que tout le monde ~~pouvait~~ pouvait les lire. ~~Il y avait~~ Le "Der SA-Mann" contenait des photographies ~~en plusieurs~~ montrant des exemplaires spéciaux affichées dans les rues, et des affiches ~~contenant~~ reproduisant des slogans, ~~qui étaient~~ conçus par exemple comme suit :

(31 Octobre 1936)

"~~Le homme SA~~ "Der SA-Mann" fait partie ~~appartient~~ à chaque maison, de chaque hôtel, de chaque auberge, de chaque salle d'attente, de chaque

H0460 – 0022

magasin." (Fin de la citation)

Dans un exemplaire du 24 Août 1935, page 3, il y avait une photographie représentant des ~~hommes~~ SA ~~montés~~ sur des camions, et à l'avant des camions il y avait de grandes pancartes, ~~dont~~ sur l'une ~~disait~~ desquelles était écrit :

"Lisez le ~~Stuhma,~~ "Stuermer" et vous connaîtrez les Juifs."

Sur ~~A~~ la même page ~~de la publication dont je viens de parler~~ ~~apparait~~ se trouve une photographie ~~de~~ représentant ce qui semble être un rallye, avec une grande pancarte disant ...

"Celui qui connait le Juif, connait le Diable!"

M. LE PRESIDENT - Le Tribunal a exprimé son désir hier de ne pas voir ~~s'accumuler~~ exposer des preuves par accumulation de témoignages. N'est-ce pas le cas ici?

Colonel STOREY - Je suis d'accord avec vous. Je vais omettre le restant des citations. Maintenant, je vais passer à ~~la~~ dernière aspect des fonctions des SA dans la conspiration.

M. LE PRESIDENT - L'audience va être suspendue pendant dix minutes.

L'audience est suspendue ~~de 11 h. 10 à 11 h. 25~~.

°
° °

Colonel STOREY - Plaise au Tribunal ; je viens de commencer le dernier aspect des fonctions des SA dans la conspiration, c'est-à-dire leur participation ~~dans le~~ au programme de préparation de la guerre. A ce sujet le Tribunal a posé ce matin une question concernant les activités ~~de police~~ des SA, en tant que service de police et j'ai mentionné qu'elles ~~avaient cessé~~ étaient en baisse depuis ~~après~~ 1934. ~~Mais il semble qu'il y ait eu un~~ Pour éviter tout malentendu, Je voudrais dire qu'en tant qu'organisation de police et ~~agents~~ d'arrestation, ~~ils ont cessé~~ leurs activités ~~après~~ étaient en baisse depuis 1934.

Maintenant, nous entrons dans la phase ~~où ils~~

H0460 – 0023

de leur participation aux
~~sont~~ entraînés ~~à une~~ préparation militaire.

J'ai ici une publication ~~gouvernementale~~ officielle, publiée par le Gouvernement Britannique en 1943, dont le titre est : "Le Parti nazi, et ~~son~~ ses organisations" J'aimerais citer ~~en ce qui concerne~~ au sujet d'organisations et des membres des SA des extraits de ce livre, qui ~~est la publication~~ faisant autorité en la matière. Je désire citer rapidement quelques textes ~~rapides~~ :

"Les SA furent fondés en 1921, comme organisation para-militaire, pour protéger les réunions nazies, et leurs chefs, et pour combattre leurs ennemis politiques," pour jeter dehors les interrupteurs et les objecteurs

~~M. LE PRESIDENT - Vous avez dit 1941 ?~~

~~Colonel STOREY - Elle fut publiée en 1943.~~

~~M. LE PRESIDENT - Mais vous avez lu dans ces documents que les SA sont devenus une organisation para-militaire en 1921 ?~~

~~Colonel STOREY - 1921.~~ C'est une brève description de l'organisation dont je vous ai parlé.

"... pour combattre leurs ennemis politiques et pour faire
~~fournir~~ un entraînement pré-militaire, au moment où l'armée régulière, la Reichswehr, était limitée à 100.000 hommes. Le Chef Suprême était Hitler lui-même, et son représentant est le Stabschef (Chef d'Etat-Major des SA : de 1930 jusqu'en Juin 1934 : Roehm - puis après sa mort, jusqu'en Mai 1943 : Victor Lutze - enfin en Août 1943 : Wihelm Schepmann).

"En Janvier 1933, les SA avaient 300.000 membres Après la prise du pouvoir, leurs forces s'accrurent considérablement, et ils réunissent actuellement un million et demi à deux millions d'hommes." (Ceci date de 1943)

Nous trouvons encore les SA occupés à inculquer une idéologie particulière nazie dans l'esprit du

H0460 - 0024

peuple allemand. C'était la fonction des SA de préparer moralement l'Allemagne à une guerre d'agression. En tous temps, et particulièrement pendant la période de 1933 à 1939, les chefs SA insistèrent sur le fait que les membres des SA avaient le devoir et la responsabilité de créer et de favoriser un esprit ~~militaire~~ guerrier en Allemagne.

En 1933, Hitler établit le programme (soi-disant) sportif des SA, et à cette époque, selon le Sturmführer Bayer, dans ~~son pamphlet~~ sa brochure intitulée "Le S.A." (que j'ai déjà fournie comme preuve (document 2168 PS) ~~déclare, page 6 de la traduction anglaise que~~ : il est dit que... les SA sont chargés ~~d'obtenir un accroissement et une~~ de préservation et d'accroître du pouvoir de guerre, et de l'esprit de guerre, comme expression d'une attitude ~~d'agression~~ offensive."

En 1937, Hitler renouvela le programme soi-disant sportif, et comme le prouve le document 3050 qui est la traduction anglaise d'~~un~~ articles de ce journal (page 12) il fit une déclaration ; "pour ~~favoriser~~ encourager l'esprit militaire."

Le Livre d'organisation du Parti vise au même but. Le Document 3220 PS - pièce USA 323 - indique, et je cite une partie de ce livre, paragraphes 1 à 3, page 1 de la traduction anglaise

"Alors que l'organisation politique du NSDAP ~~avait exécuté le commandement~~ s'est chargée de la direction politique, les SA ~~étaient~~ représentent l'instrument d'entraînement et d'éducation du Parti, pour la réalisation des idéologies militaires de la philosophie universelle." - - - - - -

"En conséquence, on inculque au jeune Allemand dans les SA l'idée qu'il est ~~l'exemple et le centre même~~ le point de vue de la philosophie universelle, et il est entraîné à se considérer comme détenteur de la volonté agissante allemande nationale-socialiste.

Egalement importante est l'éducation et l'entraînement que le SA reçoit après qu'il ait fait son service dans l'armée.
On doit tâcher de les garder pendant toute leur vie en

D. 10 "Cela prévaut jusqu'à l'âge où ils sont en pleine force spirituelle, mentale et physique, et prêts à maintenir (lutter pour) le mouvement, le peuple et l'Etat. Ils doivent trouver leur meilleur abri dans (au sein) des SA. Tout ce qui pourrait les séparer, soit économiquement (du point de vue), soit du point de vue culturel ou professionnel, ou à cause de leurs origines (social), est emporté par (disparaît dans les SA) grâce à l'esprit de camaraderie et de dignité humaine. De cette façon, les SA sont (constituent) un facteur décisif dans le (l'élaboration) d'une route vers la (d'une) communauté populaire.". ---

Un certain nombre d'articles qui étaient manifestement destinés à servir de propagande de guerre ont été traduits. Dans d'autres cas, il a semblé seulement (seulement) suffisant de traduire les titres des articles, et ces titres en eux-mêmes sont tellement descriptifs (révélateurs) qu'ils découvrent la nature et la substance générale des articles. J'aimerais lire au Tribunal un certain nombre de ces titres et des extraits de quelques-uns de ces articles.

Sur la question de la philosophie nazie du "Lebensraum" il y a d'abord dans l'édition du 5 Janvier 1935, page 13, l'article (intitulé) : "L'espace vital allemand". Le n° du 10 Octobre 1936, page 15 : "Nos droits, nos colonies". Un autre du 14 Octobre 1938, page 3 : "Espace et peuples". "Colonies pour l'Allemagne", du 2 Janvier 1937, page 4.

J'aimerais (citer) donner de brefs extraits de ces articles, je crois que c'est à la page 1 de la traduction anglaise du document 3050.

"L'ambassadeur d'Allemagne à Londres, M. de Ribbentrop, récemment, à l'occasion d'une réception dans une association anglo-allemande, a renouvelé dans un discours qui a soulevé un grand intérêt, l'irrévocable réclamation de l'Allemagne pour (sur) la restitution des colonies qui lui avaient (ont) été enlevées. Peu après, le Président de la Reichsbank, et Ministre du Reich de l'Economie, le Docteur Schacht, a publié

H0460 - 0025

H0460 – 0026

dans la revue anglaise "Les ~~Affaires~~ questions de l'Etrangè~~res~~" un article détaillé sur le problème colonial allemand. Ceci se trouve page 2 de la traduction anglaise.

"Le ~~Dr Schacht publiait dans la Revue Anglaise des Affaires Etrangères un article détaillé sur le problème colonial allemand~~. Quant au reste, le Dr Schacht a exposé les exigences catégoriques de l'Allemagne, afin de résoudre son problème des matières premières ; obtenir des colonies qui ~~doivent être~~ seraient administrées par ~~l'Allemagne~~ elle et dans lesquelles la monnaie allemande ~~doit être~~ serait en circulation."

Le groupe suivant d'articles traite du traité de Versailles. Page 3 de cette même traduction, le 7 Avril 1934 :

"Quelle est la situation concernant notre combat pour l'égalité des droits ~~égaux~~ ?"

Le 30 Juin 1934, page 15 : l'un des articles est intitulé "Le diktat de Versailles". Dans cet article il est ~~partiellement le suivant~~ dit :

"Le diktat de Versailles ~~établit~~ a imposé la destruction politique ~~et~~ économique et financière de l'Allemagne en 440 articles adroitement et on pourrait dire aussi diaboliquement conçus. Cette oeuvre d'ignominie est un exemple de répétitions incessantes et en partie contradictoires sous des formes constamment différentes. Peu de gens se sont occupés ~~de~~ d'étudier ce livre épais ~~sur une large échelle~~, car on ne peut le faire ~~qu'avec haine~~. sans éprouver un sentiment d'horreur"

~~D'autres~~ Un titre, du 7 Juillet 1934, page 15, est ainsi rédigé : "Les limitations insupportables ~~de~~ imposées à notre flotte". Autre article du 19 Janvier 1935, page 13 : "Versailles après 15 ans" ~~Cet article est partiellement le suivant~~ dans lequel on peut lire le passage suivant :

"Ce terrible mot ; Versailles, depuis qu'une nation aveugle l'a ratifié, est devenu un mot ~~de profanation~~ maudit pour tous ceux qui ont ~~dans l'esprit~~ compris la signification de ~~cette énorme production~~ ce monstrueux produit de la haine. Le Diktat de Versailles ~~est~~ représente le sort de l'Al-

H0460 – 0027

lemagne dans le sens le plus profond de ce mot. Chaque Allemand ~~s'est élevé contre l'exécution de~~ a été touché par ce sort, durant les quinze années qui viennent de s'écouler. C'est pourquoi chaque Allemand doit aussi saisir le contenu de ce diktat, ~~si bien~~ afin que le désir de ~~se destruction absolue~~ l'abolir complètement remplisse le peuple allemand."

Fin de la citation.

Le dernier article auquel je ferai allusion est celui du ~~15~~ 3 Février 1937 : "Versailles sera liquidé." Ceci se trouve page 4, (au dernier paragraphe. : de la traduction anglaise)

"Le mouvement national socialiste a encore ~~obtenu~~ remporté une victoire, car sur son drapeau, depuis le début de la lutte se trouve ~~la~~ inscrit : liquidation du Traité de Versailles. Pour cette lutte, les SA ont marché, année après année."

Fin de la citation.

Un troisième groupe d'articles décrit les préparatifs pour la guerre ~~exécutés à dessein par~~ des autres nations, et se trouvent page 5 de ce document. Je ne mentionnerai que quelques-uns de ces articles.

- 26 Janvier 1935. Page 14. Je cite : Entraînement militaire de la jeunesse anglaise." (montrant des images d'étudiants du Collège d'Eton, portant leur uniforme traditionnel, le chapeau haut de forme et défilant avec des fusils."

- Article sur "l'Armée soviétique", daté du 16 Mars 1935, page 14.

- Le 4 Avril 1936, page 13 : "Le danger rouge"

- Le 29 Août 1936, page 10 : "La Russie prépare ~~une~~ la guerre mondiale."

- le 19 ~~Janvier~~ Juin 1937, page 7 : "Les terroristes rouges abattus"

Je passerai les autres articles.

H0460 – 0028

Le prochain que je citerai est sur la participation des SA à la phase d'agression de la conspiration. C'est la phase finale de cette participation, et la préparation par les SA de la jeunesse d'Allemagne pour la participation à la guerre d'agression. Je pense que je n'ai pas besoin d'insister sur le fait que l'une des mesures les plus importantes dans l'exécution de la conspiration fut l'entrainement de la jeunesse allemande d'Allemagne dans la technique de la guerre, et sa préparation physique et spirituelle dans l'exécution de la guerre d'agression.

Aux SA était conférée cette très importante responsabilité. J'ai ici le document 3.215, pièce USA 426 C'est un extrait de "Das Archiv" qui contient les caractéristiques de la tâche des SA, par Hitler, à ce sujet. (page 1 de la traduction anglaise)

"Déjà en 1920, en fondant les Troupes d'Assaut nationaux-socialistes, le Fuhrer établit la mission importante des SA à cette époque, et déclara "Les Troupes SA seront détenteurs et porteurs d'étendard d'un peuple libre."

"De même, il disait dans son livre "Mein Kampf"

"Donnez à la Nation Allemande six millions de corps parfaitement entrainés, tous inspirés fanatiquement de l'amour de leur Patrie, et auxquels on inculque un esprit d'offensive très élevé et la conscience d'un Etat National-Socialiste, si c'est nécessaire, et on aura créé avec ces hommes une armée en moins de deux ans.".

Le caractère militaire des SA est prouvé par son organisation, et je mentionne le plan qui est aujourd'hui devant vous, qui est notre document 2168. On le trouve dans le livre-pamphlet des "Sturmsfuhrer" SA Je me réfère à ce plan, et j'attire l'attention du Tribunal sur le fait que les SA étaient organisés en unités étroitement liées, correspondant à celles de l'armée, comme le

H0460 – 0029

Tribunal le verra. Le schéma de l'organisation consistait en divisions, brigades, régiments, bataillons, compagnies, pelotons et escouades. En outre, il y avait des unités spéciales et des ~~branches~~ Corps spéciaux, y compris la cavalerie, le corps des transmissions, le génie, le corps médical, et il y avait aussi, comme Bayer le signala dans ~~son pamphlet~~ Sa brochure trois écoles d'officier. De même, les membres des SA portaient des uniformes distincts, adaptés à leur fonction militaire, portaient des armes, et faisaient de l'entrainement, des marches forcées et autres exercices militaires.

Les membres des SA, d'autre part, ~~étaient dirigés par~~ obéissaient à des règlements de services généraux, qui ressemblaient étroitement aux règlements des services des forces armées. Ils sont contenus dans le document 2820 PS, pièce USA ~~27~~ 427, que je dépose comme preuve. Ceci se trouve page 3 de la traduction. (Je ne vais en mentionner que quelques uns. Les désignant sous la terme de règlements généraux.) Ces règlements établissaient des punitions ~~et peines~~ pour désobéissance aux ordres ou infractions aux règlements. Ces punitions montrent le caractère militaire des SA, et pour n'en citer que quelques-unes : réprimande faite en privé, réprimande en présence d'un supérieur, annonce de cette réprimande devant les formations, prohibition du droit de porter l'uniforme, arrêts, ~~etc.~~ Arrêt et mise en prison, dégradation, interdiction de porter des armes.

La préparation ~~pour~~ à la guerre ~~et le~~ grâce au programme d'entraînement des SA commença en Allemagne dès 1933, mais l'~~étendue~~ envergure de ce programme ne fut pas ~~rendue publique à cause du fait~~ révélé au parce qu'elle constituait véritablement une violation du traité de Versailles. Le secret absolu qui entoura ce programme est souligné dans le document D-44, pièce USA 428, que je fournis en preuve. A la page 1 de la traduction anglaise, je cite : (il s'agit d'un ordre du Chef d'Etat-major des SA, et traite de publications sur les SA) :

"A la suite de ~~D'abord avec~~ mon instruction Z II 1351/33 datée du 11 Juillet 1933, je me vois autorisé à demander à toutes

H0460 – 0030

les autorités ~~des~~ SA d'exercer la plus grande vigilance en ce qui concerne ~~toutes~~ la publicité ~~publications~~ données aux Services SA, non seulement dans la presse, mais aussi dans les ~~tracts~~ familles d'information et de nouvelles des unités ~~individuelles~~ SA."

"Ce n'est que durant les derniers jours que le Ministère du Reich de l'Intérieur, sur la demande du Ministère des Affaires étrangères, a donné des instructions strictes à toutes les autorités du Reich, selon lesquelles le contrôle le plus sévère doit être exercé sur toutes les publications qui pourraient donner à d'autres pays une occasion ~~raison~~ d'interpréter les violations Allemandes du traité de Versailles."

"Comme on le sait d'après les négociations de Genève, nos adversaires ont entassé des documents collectionnés en Allemagne, et qui leur ont été soumis, documents qu'ils utilisent contre nous, à chaque occasion durant les conférences."

"A ce point de vue, les tracts d'information circulant parmi les unités subordonnées de SA causent le plus vif souci. Je considère tous les chefs SA suprêmes, Comme Chargé de Soumettre ~~responsables~~, ~~si~~ Ces ~~tels~~ tracts d'information paraissent dans le district qu'ils commandent, ~~ces tracts devant être~~ soumis au contrôle le plus sévère avant d'être imprimés, et je me sens obligé d'attirer l'attention sur la menace d'une poursuite pour trahison exposée dans ~~prononcée par~~ des instructions officielles promulguées durant les derniers jours, au cas où de tels, rapports, imprimés ~~sans aucun doute~~ de bonne foi, seraient rendus publics, et par conséquent exposés au danger de tomber entre des mains hostiles."

"En principe, toutes les images sur les unités techniques spécialisées des SA et des SS, en particulier les unités de transmission, motorisées et aussi l'aviation qui existent maintenant en dehors de ces formations sont

H0460 – 0031

interdites, de telles images ou photographies permettant aux autres pays de prouver la formation alléguée d'unités techniques."

Fin de la citation.

De même le secret fut garanti au sujet de l'ordre ~~permettant à~~ désignant un officier de la Wehrmacht ~~d'entrer dans les~~ aux SA, en Janvier 1934, pour assister aux programmes d'entraînement SA. Ce document n° 2823 PS - pièce USA 429 est une copie d'un mémorandum du Quartier général SA, daté du 20 Janvier 1934. Il désigne un officier de la Wehrmacht pour assister à l'entraînement militaire des membres des SA et prévoit - je cite le paragraphe 7 de la traduction anglaise du document :

"... Afin de ~~ne pas~~ se ~~dévoiler~~ camoufler, le Lieutenant-Colonel Auleb portera un uniforme SA avec l'insigne de son rang, selon les règlements détaillés des Chefs Suprêmes SA."

Le programme d'entraînement militaire des SA ~~eut lieu~~ eut pendant bien des années ~~sous le prétexte~~ sous l'apparence d'un programme sportif. Ce plan fut créé par Hitler dès 1920, quand il fonda ce qu'il appela le "programme sportif". Le fait que ce soi-disant programme de sport ~~était en étroit contact avec le moyen de fournir~~ constituait un entraînement militaire à la jeunesse allemande, est démontré par les caractéristiques suivantes du programme indiqué par un des Chefs de l'Etat-major SA dans un article écrit en 1939. Je mentionne maintenant le document 3215, pièce USA 426 - extrait de la traduction englaise, page 2 :

"Ce but ~~servit~~ tendait aussi au décret du Fuhrer aux SA en 1935, concernant le renouvellement, en 1936, concernant leur statut, ~~évaluation~~, en 1937 concernant les exercices annuels ~~des corps SA.~~ physiques. Parallèlement à ce décret du Fuhrer pour l'amélioration physique et l'entrainement militaire se

H0460 – 0032

de moyens d'entraînement et
~~trouvaient~~ les ~~missions~~ d'organisation et ~~de développement~~ furent prises
au sein des SA. La préservation et l'intensification de la puissance militaire de notre peuple doit être particulièrement ~~exigée par~~ obtenues grâce à des exercices militaires et physiques."~~xxxxxxxx~~

L'entraînement fut effectué particulièrement et systématiquement dans 25 écoles de Troupes, et dans trois écoles de Reichsfuhrer des SA. Chaque année, 22 à 25.000 officiers et sous-officiers furent entraînés depuis 1934, ~~dans~~ grâce à des cours d'éducation spéciale, jusqu'à ce qu'ils possèdent leur certificat ~~d'éducation~~, et qu'ils passent des ~~leur~~ examen.

Dans des directives clairement définies, les buts d'~~entraînement~~ qui devaient être atteints chaque année étaient établis, et en même temps des compétitions annuelles ~~du Reich~~ de SA étaient ~~préparées~~ organisées.

H0460 - 0033

I9/I2 I2 h. à 12 h/45

JN

Au sujet du caractère militaire de l'entraînement

~~En connection~~, ~~avec le programme et l'entraine-~~
Caché sous le programme sportif
~~ment militaires~~, je cite maintenant le document 2354 PS, USA 430. Il ~~contient~~ expose les ~~textes~~ épreuves et standards exigés pour l'obtention de la récompense SA. C'est à la page 2 du document. Je ne le lirai pas en entier, mais je citerai quelques passages :

" Groupe 2. Sports militaires-
" marche de 25 kilomètres, sac au dos ; tir avec
" des armes de petit calibre ; lancer de grenades
" à main avec buts ; course de cross-country de
" 200 mètres, avec les masques à gaz et 4 obsta-
" cles ; natation et bicyclette.

" Connaissance fondamentale
" des premiers soins à donner en cas d'accident."

Et je passe les autres.

En 1939, le programme de sports SA fut reconnu officiellement, ~~dans~~ par un décret promulgué par Hitler, comme un programme d'entrainement militaire et l'organisation SA fut reconnue ouvertement comme une agence d'entrainement pré et post-militaire, c'est à dire précédant ou suivant le service militaire dans la Wehrmacht.

J'ai le document 2383 PS...

LE PRESIDENT. - Colonel Storey, vous avez attiré notre attention sur un document 3215 PS qui montre que 22 à 25.000 officiers et sous-officiers furent entrainés depuis 1934 par la SA. N'est-ce pas suffisant en ce qui concerne l'organisation militaire ?

H0460 - 0034

je le pense.

COLONEL STOREY. - Mais ceci est un décret d'Hitler et j'y fais seulement allusion. Je ne lirai pas le décret.

Le document 2383 PS, à la page 2 de la traduction anglaise contient une copie du décret légalisant le programme d'entrainement et le constituant en entrainement pré et post militaire. C'était déjà un fait important que les SA appliquent un programme d'entrainement militaire à leurs membres, mais le programme SA n'était pas limité à ses membres ; toute la jeunesse allemande était enrôlée dans ce programme fiévreux d'entrainement militaire.

Je mentionne une citation figurant dans le document 2354 du même Livre d'Organisation, page 2 de la traduction anglaise, du Chef d'Etat Major Lutze. Il dit :

" Afin de donner une encouragement
" sion consciente et de favoriser un esprit vail-
" lant dans toute la classe du peuple allemand, je décide
" que cet insigne de Sports SA peut aussi être
" décerné et porté par des personnes qui ne sont
" pas membres du mouvement, pour autant qu'elles
" répondent racialement et idéologiquement aux
" postulats nationaux socialistes."

Le document 2168 PS montre que la charge d'appliquer ce programme national incombait à l'Office Principal d'Opérations des SA. Je cite la page 8 de la traduction anglaise :

" Préparer l'entrainement
" de tous les Allemands capables de porter des
" armes. La préparation doit comporter des exer-
" cices corporels, des mouvements sportifs de

H0460 - 0035

manière à ce que la plus grande partie de la population

" puisse être maintenue en état de porter des
" armes, à la fois physiquement et spirituelle-
" ment aussi bien qu'idéologiquement."

Je passe maintenant au document 3215 PS qui est un extrait de "Das Archiv ". Page 2 et 3 de la traduction anglaise, commençant au bas de la page 2 :

" A côté des compagnies des
" SA se trouvaient les associations portant l'in
" signe sportive. Celles-ci comprenaient tous
" les ~~Nationaux~~ citoyens militaires tes préparés à répondre
" ~~d'une façon~~ volontairement à l'appel des SA
" pour la préservation de l'Armée. Jusqu'à main-
" tenant, environ 800.000 Nationaux en dehors
" des SA pourraient subir avec succès l'~~entraî-~~ entraine-
" ~~lioration~~ ment physique aussi bien que l'entraine-
" ment militaire politique des SA sur la base du
" programme sporty SA."

Le programme militaire des SA n'était pas une entreprise de défilés et de parades, il comprenait toute la technique de la guerre moderne. Ceci apparait dans un de article, sur l'entrainement militaire qui se trouve dans ~~toutes~~ publié des ~~éditions~~ numéros de " Der SA Mann ". Les titres de ces articles indiquent leur substance et j'aimerais en lire quelques uns.

17 février 1934, page 7 : "Tir au Pistolet "

21 avril 1934, page 23 : " Ce qu'un SA doit savoir de l'Aviation"

19 mai 1934 , page 13 : " La guerre chimique "

2 juin 1934, page 14 : " Les méthodes de guerre moderne au point de vue SA "

4 août 1934, page 13 : " La signification des

H0460 – 0036

tanks et desmoteurs dans la guerre moderne."

Je passe le reste.

De même, les éditions du SA Mann contenaient de nombreuses photographies et articles montrant et d'avant la participation de SA à l'exercice militaire, y compris les marches forcées, les manoeuvres de bataille, les armes à obstacles, tir au pistolet, etc...Je ne fais que mentionner ceci qui se trouve à la page 13 du document 3050 PS, un ou deux titres :

Le 25 août 1935, " Le SA et la troupe de choc du 3ème Reich ; 2 septembre 1938 " Le SA et la Wehrmacht " avec des photos ~~images~~ de SA sur des champs de manoeuvre jetant des grenades à main.

Je passe le reste des articles.

Une preuve convaincante de la participation des SA à la conspiration réside dans le fait que l'on prenait soin à tout moment de coordonner le programme d'entrainement militaire des SA avec les exigences de la Wehrmacht. Ceci apparait dans le document 2823 PS, USA 43I, page 1 de la traduction anglaise :

" Une liaison permanente entre le Ministère de la Défense du Reich et le Commandement suprême des SA a été assurée."

Un autre document 32I5, extrait de " Das Archiv" expose la coopération avec la Wehrmacht et l'entrainement militaire spécialisé. C'est un discours du chef d'Etat Major des SA, page 2 de la traduction anglaise du document 32I5PS, USA 426 :

" Au cours de ce développement

" des missions spéciales pour le ~~amélioration~~ perfectionnement mili

H0460 – 0037

" taires furent placés parmi les SA.

" Le Fuehrer ~~donna~~ chargea aux SA de la
" l'entrainement de cavalerie motorisée et ~~ap-~~
" ~~pela~~ nomma le SA GruppenFuehrer Hesmann ~~pour le nom-~~
" ~~mer~~ Inspecteur du Reich avec la mission de ~~sur-~~
" ~~ajouter les nouvelles exigées~~ répondre aux demandes formulées par la Wehrmacht
" ~~avec les SA.~~ en faisant un choix dans les cercles de Cavaleries des SA.

" En étroite coopération avec
" la Wehrmacht, des certificats spéciaux fu-
" rent créés pour les ~~Communications~~ unités de transmissions, le Génie
" et les Unités Médicales. Comme les certifi-
" cats de cavalerie des SA, ils ~~étaient évalués~~ constituaient
" ~~avec un rang de préférence~~ un droit de priorité pour l'emploi dans
" les dites unités."

Je crois que le document suivant ne fait que répéter ce que je viens de lire. ~~J'attire votre attention sur l'édition... - mais ceci révèle aussi les mêmes choses,~~ je le passe.

Je ne ferai que mentionner le document 2383 PS, USA ~~429~~ 410. Je vais lire une partie du décret :

" J'élève l'insigne Sportive
" des SA au rang d'insigne Militaire SA, ~~de-~~
" ~~signe~~ nomme le SA ~~comme~~ le porteur d'étendard de
" cet entrainement."

x et j'en fais la base d'un entrainement pre et post militaire.

Je passe maintenant à la page 48 du rapport. L'entrainement spécial donné aux membres SA en accord avec les exigences de la Wehrmacht (de services techniques) est décrit dans le document 2168 PS par le Sturmfuehrer Bayer, USA 411, page 13 de la traduction anglaise.

H0460 - 0038

" D'une part, le jeune SA
" qui entre dans les forces de la Wehrmacht
" arrive préparé, en possession d'une quantité
" de connaissances qui facilitent et hâtent
" l'entrainement technique.

" D'autre part, ces mêmes
" soldats qui reviennent dans l'armée après leur service
" dans les SA, par un entrainement constant
" conservent une forme physique parfaite et mentale et
" ~~enseignent~~ Communiquent leurs connaissances à leurs cama-
" rades. Ainsi, ils contribuent ~~à une~~ considé-
" rable ~~partie~~ part au renforcement des forces ar-
" mées et de l'esprit militaire du peuple allemand.

" Chaque année, les SA peu-
" vent fournir des milliers de jeunes ~~cavaliers~~ gens
" entrainés, à notre Wehrmacht."

Je passe le reste de la citation.

Et maintenant, j'attire l'attention du Tribunal sur une édition du " Der SA Mann " du 27 janvier 1939, page 3, contenant une photographie du Chef d'Etat Major SA Lutze. qui S'adressant à un groupe de SA, ~~il dit~~ :

La photo porte la mention : " Nous serons le pont entre le
" Parti et la Wehrmacht."

La deuxième référence montre une photographie du Général Von Brauschitsch et du chef d'Etat Major Lutze, passant en revue une unité SA.

Je passe au document 3214 PS, USA 432 :

" Les SA conscrits et les

H0460 - 0039

" Jeunesses Hitlériennes peuvent ~~remplir~~ faire leur
" ~~conscription~~ service militaire dans le régiment SA
" Felderrnhalle, dont le Commandant est le Gé-
" néral Feld Marshall SS Obergruppenfuehrer
" Goering. Pour la première fois, le régiment
" a été utilisé comme régiment de la Luftwaffe
" ~~dans~~ pour l'occupation du Pays des Sudètes, sous
" le commandement de son Fuehrer et Commandant
de Régiment, le SA GruppenFuehrer ~~Amann.~~ Reimann

LE PRESIDENT. - Jusqu'à maintenant, vous avez attiré notre attention sur le fait que les SA étaient volontaires. Or ceci prouve qu'il y a eu conscription. Quand est-ce devenu obligatoire ?

COLONEL STOREY. - Autant que je sache, quand on adhérait aux SA on ~~pouvait ne pas être conscrit~~ était exempté de la conscription militaire, mais une fois qu'on y était entré, ~~il fallait y rester~~ on était affecté selon les nécessités. ~~Autrement~~ En d'autres mots le SA était une organisation où la participation était volontaire.

LE PRESIDENT. - Quand cette ~~organisation~~ participation est-elle devenue obligatoire, ou quand a-t-elle été utilisée pour remplacer la conscription ?

COLONEL STOREY. - Je vais demander à M. Burdell qui a étudié la question, de vous l'expliquer.

M. BURDELL. - Plaise au Tribunal.

Il n'y a jamais eu de recrutement par conscription dans les SA. Comme le document 3214 le montre, le service dans le ~~xxxvi~~ Feldherrnhalle Régiment des SA ~~prenait la place~~ tenait lieu de ~~la~~ conscription militaire. Au début du document 3214, on peut lire :

" On a annoncé que les SA
" conscrits et les Jeunesses Hitlériennes pou-
" vaient remplir leurs devoirs militaires dans
" ~~les SA~~ le Régiment SA "Feldherrnhalle". Les conscrits SA, après ~~avoir~~ appelés qu'ils aient adhéré

Ce qui ~~veut~~ dire que

H0460 - 0040

aux SA peuvent faire leur service militaire en restant dans " les SA." en se faisant transférer au Régiment Feldherrnhalle des SA

Le paragraphe suivant du document 3214 indique les conditions qui doivent être remplies avant que le SA puisse adhérer à ce régiment, Il peut entrer dans ce régiment, mais s'il remplit ces conditions et cela remplacera le service militaire qu'il aurait pu faire dans la Wehrmacht.

COLONEL STOREY. - Etant donné les faits ci-dessus mentionnés, nous nous attendrons à ce que les SA soient utilisés comme une force de guerre dans les premiers coups de la guerre d'agression lancée par l'Allemagne, et comme base de recrutement des groupes de Kommandos. Ce fut ce qui se passa. Les unités SA furent parmi les premières de la machine de guerre allemande à envahir l'Autriche en 1938. Ceci fut annoncé fièrement dans un article du " Der SA Mann" du 19 mars 1938, page 10. L'article est intitulé " Nous fûmes les premiers."

La participation des SA à l'occupation du Pays des Sudètes est prouvée par le document 3036, PS, USA 402. C'est un déposition de Gottlieb Berger, ancien chef des Services SS, nommé au Corps Franc des Sudètes, paragraphe 1 :

" En l'automne 1938, j'avais
" le rang de OberFuehrer dans les SS. A la mi--
" septembre, je fus nommé officier de liaison
" SS avec le Corps Franc des Sudètes allemands
" de Konrad Henlein, à leur quartier Général
" dans un château des environs de Bayreuth. A
" ce titre, j'étais chargé de toute la liaison
" entre le Reichsfuehrer SS Himmler et Henlein."

- LeTribunal se souviendra que Henlein était le chef des Sudètes. -

H0460 – 0041

" Et en particulier, je fus
" délégué pour choisir parmi les Allemands ~~des~~
" Sudètes ceux qui pourraient devenir membres
" des SS ou des VT (Verfueguns Trupps). En
" outre, parmi des officiers de liaison ~~qui se trou-~~
" ~~vaient~~ cantonnés avec Henlein se trouvaient ~~avaient~~ un
" Obergruppenfuehrer des NSKK, dont j'ai oublié
" le nom, un Obergruppenfuehrer Max Juettner,
" des SA. Enfin, l'Amiral Canaris, qui était le
" chef de l'OKW (ABWEHR) venait ~~apparaissait~~ tous les deux
" jours et conférait avec Henlein au chateau
" de Dondorf."

L'Abwehr était ~~une~~ le Service de renseignements ~~organisation d'"intelligence"~~

" Au cours de ma mission
" officielle au Quartier Général de Henlein, je
" me familiarisais avec la composition et le genre d'activités
" du Corps Franc. ~~Ces~~ Trois groupes furent for-
" més sous la direction de Henlein , l'une dans
" la région d'Eisenstein, en Bavière; l'autre
" dans la région de Bayreuth ; l'autre ~~encore~~
" dans la région de Dresde et ~~une possibilité~~ il y en eut peut-être un quatrième, en Silésie. Ces groupes étaient en principe ~~furent~~ composés de
" réfugiés des Sudètes qui avaient traversé la
" frontière vers l'Allemagne, mais ~~qui~~ en réali-
" té ils ~~xxxxxxxxxx~~ comprenaient des Allemands
" qui avaient déjà servi dans les SA et NSKK.
" Ces Allemands formaient le noyau ~~squelette~~ du Corps
" Franc. Une partie de l'équipement fourni à
" Henlein (havresacs, couvertures, etc...) le
" fut par les SA."

Sur le papier le "Corps Franc" comprenait 40.000 hommes.

H0460 - 0042

JN IO

L'adaptation des SA à n'importe quel ~~but fut exigée~~ et ~~apparait dans ses~~ activités ~~qui suivirent~~ la déclaration de guerre. Pendant la guerre, les SA continuèrent leur entrainement mais occupèrent aussi d'autres fonctions. Ces fonctions sont exposées dans le document 3219 PS, extrait de " Das Archiv ". Je cite d'abord brièvement le document 3219, tout ~~le texte~~ ; sans le titre :

" Le Général des SA Wilhelm
"Schepmann a donné des ordres pour ~~accroître~~
" l'emploi des SA dans les territoires de guerre,
" en raison des exigences de la guerre totale.
" ~~Ceci est~~ le résultat de nombreuses conférences
" avec les ~~Fuehrer~~s des divisions SA. ~~Le résul-~~
" ~~tat~~ de ces conférences ainsi que ~~celui~~ des me-
" sures déjà mises à exécution en vue d'une ~~mobi-~~
" ~~lisation absolue~~ de la guerre, ~~réside dans le~~
" ~~fait~~ que les SA ont maintenant placé 86 % de
" ~~leur~~ effectif professionnel à la disposition
" des forces combattantes, ~~même pour des mis-~~
" ~~sions de guerre~~. Quoique les missions de guer-
" re des SA se soient dans le champ d'un entrai-
" nement prémilitaire, les SA ont donné en tout
" 70 % de ~~son million de~~ membres à la Wermacht."

J'attire l'attention du Tribunal sur la loi du 26 août 1944. Je cite le document 3216 dans sa traduction anglaise :

" Par ordre du ~~Général~~ des SA,
" ~~du~~ Gouvernement Général ~~de~~ l'Unité SA a été
" ~~établi~~. Le commandement en a été ~~pris~~ par le
" Gouverneur Général SA Obergruppenfuehrer Lieu-
" tenant Général Dr. Frank."

H0460 - 0043

JN 11

Je verse au dossier un déposition ~~certificat~~, document 3232 PS, USA 435, par Walter Schellenberg, disant :

" Dès le début de 1944, les
" SA ont aussi participé à de nombreuses ~~fonc-~~
" ~~tions~~ tâche auparavant confiées seulement aux SS, à
" la SIPO et à l'Armée ; par exemple, la garde
" des camps de concentration, des camps de pri-
" sonniers de guerre, la surveillance des tra-
" vailleurs forcés en Allemagne et dans les ré-
" gions occupées.

" Cette coopération des SA
" fut projetée et ~~xxxxxxx~~ organisée par de hau-
" tes personnalités officielles à Berlin dès le
" milieu de 1943."

Ceci termine la présentation des principales preuves concernant la participation des SA à la conspiration. Avant de terminer, je voudrais présenter au Tribunal quelques points qui établissent ~~la réalité de~~ la participation à la conspiration de l'accusé Goering en sa qualité de membre des SA ou de chef SA.

En 1923, Goering devint commandant de tous les SA Ceci ~~apparait~~ est exposé dans le pamphlet " Le SA " qui a déjà été fourni comme preuve. La note concernant le commandement de Goering se trouve à la page 2 de la traduction ; je n'ai pas l'intention de la citer.

Goering désirait utiliser les SA comme forces ~~de terroristes~~ pour détruire ses adversaires politiques ; ceci apparait dans un discours qu'il fit le 3 mars 1933 au cours d'une manifestation nazie à Frankfort. Ceci constitue le document 1856 PS, USA 435, c'est un extrait d'un livre intitulé :

H0460 – 0044

JN I2

" Hermann Goering, Discours et essais ". Goering dit :

" Certainement, j'utiliserai
" la force de l'Etat et de la Police jusqu'au
" bout, mes chers communistes. Ainsi, vous ne ti-
" rerez pas de fausses conclusions, mais de la lutte
" à mort au cours de laquelle ma main vous saisira à la
" gorge, je conduirai ceux-ci, les Che-
" mises Brunes."

L'importance des SA, sous l'autorité de Goering, dans lapremière phase du mouvement nazi, apparait dans le document 3259 PS, USA 424, extrait d'un livre anglais. C'est une lettre écrite à Goering par Hitler :

" Mon Cher Goering ,

" Lorsque pour la première
" fois en novembre 1923, le Parti esseya de s'emparer du
" pouvoir, vous avez créé, dans un temps ex
" traordinairement court, en tant que Commandant
" des SA, l' instrument de Combat qui me permit d'entamer la
" lutte. La nécessité extrême nous avait fait agir
" mais une Providence sage nous refusa de nous donner le succès
" à ce moment. Après avoir reçu une grave bles-
" sure, vous réapparûtes dans les rangs aussitôt
" que les circonstances le permirent, comme mon
" camarade le plus loyal dans la batsille pour le
" pouvoir. Vous avez contribué d'une façon essen
" tielle pour à créer une base solide pour le 30 jan-
" vier. C'est pourquoi, à la fin de l'année de
" la Révolution Nationale Socialiste, je désire
" vous remercier de tout coeur mon Cher Camarade

H0460 - 0045

Goe " Goering pour ce que vous avez fait pour la
" Révolution Nationale Socialiste, et, partant,
" pour le peuple allemand.

" Mes cordiales amitiés et
" mon ~~approbation~~ Considération reconnaissante .

" Votre, Adolf Hitler."

Quoique Goering n'ait pas conservé le commandement des SA, il garda toujours des relations étroites avec cette organisation, ~~et ceci~~ apparait dans les photographies (Comme preuve on peut citer) de Goering prenant part aux manifestations SA, que j'ai déjà produites. En 1937, Goering devint commandant du Régiment Felderrnhalle SA. Le Tribunal se souviendra aussi de ma référence (que j'ai fait mention) de la participation de ce régiment dans (à) l'occupation des Sudètes.

Les preuves ~~considérées~~ (Etudiées) dans lesparties précédentes de ce mémoire (dossier) montrent la participation des SA/en tant qu'organisation à la conspiration (telle qu'elle est exposée dans le) ~~du~~ Chef d'Accusation 1 de l'Acte d'Accusation . Les SA furent d'abord utilisés par les conspirateurs pour détruire (écraser) par la violence et la brutalité tous les adversaires du National Socialisme et pour ~~gagner~~ prendre la possession des rues. Après la prise (en charge) du contrôle par le NSDAP,les SA furent utilisés pour consolider et renforcer le pouvoir nazi; pour persécuter cruellement et détruire tous les soi-disant " ennemis de l'Etat " y compris la " Juiverie " et l'Eglise. Et, durant la période de 1934 à 1939, les SA furent employés à la préparation et à l'entrainement du peuple allemand pour (en vue de) la guerre et ~~pour la participation~~ (ils prirent) à la guerre d'agression.

De tous temps, des SA furent utilisés ~~xxxx~~ par les conspirateurs pour ~~favoriser~~ (encourager) et propager l'idéologie

H0460 – 0046

du mouvement nazi en Allemagne, et, en particulier, dans les fonctions de propagandistes antisémites et pour créer et favoriser un esprit militaire et belliqueux dans le peuple allemand.

Ainsi, de tous temps, les fonctions des SA furent destinées à favoriser le progrès de la conspiration dans ses diverses phases. Et la conclusion, qui, nous le croyons, est incontestable, c'est que les SA étaient une organisation dévouée exclusivement à la tâche d'aider les accusés et leurs co-conspirateurs dans l'exécution de leur conspiration. Ainsi, les SA furent en fait des co-conspirateurs, qui envisagèrent et exécutèrent des crimes contre la paix, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre.

Ceci termine la présentation des SA, la prochaine sera celle des SS par le Major Farr.

LE PRESIDENT. - Nous ajournons jusqu'à 14 heures.

(La séance est levée à 12 h. 45)

~~178449~~
7
G

H0460 - 0047

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

.....

Séance du 19 décembre 1945 2 H 2h

MAJOR FARR

Plaise au Tribunal, la présentation qui va suivre est celle des S.S. ~~SE TROUVANT DANS~~ LE LIVRE DE DOCUMENTS Con- à la lettre V ; ce document étant très ~~important~~ nombreux, nous en avons fait deux volumes et ~~j'essayerai~~, en parlant des numéros de ~~ce~~ document, d'indiquer dans quel volume on doit rechercher ~~un~~ document

Il y a environ un peu plus d'une semaine, il a paru dans un journal qui a circulé dans Nuremberg le compte rendu d'une visite faite par le correspondant de ce journal à des prisonniers SS internés dans un camp ; ce qui a particulièrement frappé ce correspondant, c'était la grande question que ces prisonniers lui posaient : pourquoi sommes-nous accusés d'être des criminels de guerre, qu'avons-nous donc fait excepté notre de voir ?

Les preuves que nous allons présenter au Tribunal répondront - je l'espère - à cette question et montreront comment les S.S. ont été ~~les membres les plus importants~~ de la conspiration nazie, car c'était le groupe d'élite du parti, composé des plus purs nazis dévoués aveuglément aux principes nazis et qui ~~les mettaient en pratique~~ sans discussion et à n'importe quel prix. ~~C'est~~ un groupement ~~pour lequel~~ toutes les valeurs ordinaires avaient si bien été renversées qu'~~ils~~ ne trouvent rien de mal dans les crimes qu'ils ont ~~faits~~ commis -

Au cours des dernières semaines, le Tribunal a entendu des preuves concernant le programme des conspirateurs pour l'agression ~~de guerre, des preuves~~ sur les camps de concentration, ~~sur~~ l'extermination des juifs, ~~sur~~ le travail forcé et ~~sur~~ le travail étranger, ~~sur~~ l'utilisation illégale

H0460 - 0048

des prisonniers de guerre, sur la déportation et la germanisation des habitants des territoires conquis.

Au cours de l'établissement de toutes ces preuves le nom de S.S. revient constamment ainsi que celui des organisations annexes. Mon but est de montrer pourquoi ils ont commis ces activités criminelles et pourquoi les S.S. étaient une organisation criminelle et la création et le développement d'une telle organisation étaient essentiels si les conspirateurs voulaient atteindre leur but ; leur programme ne pouvait être réalisé et leurs moyens employés que si ces S.S. venaient du gouvernement et du parti, et la responsabilité de tout ce qu'ils ont accompli ne pouvait être prise par aucun organisme de l'Etat ou par aucun membre du parti nazi. Il fallait un appareil spécial qui jusqu'à un certain point était relié au gouvernement et qui avait un soutien officiel mais qui, en même temps était indépendant ; si bien que toute exaction qu'il commettait ne pouvait être imputée au gouvernement ou au parti. Tels sont les S.S. ET COMme les S.A., les S.S. étaient un des sept composants du parti nazi qui sont mentionnés dans le décret rendu pour renforcer la loi unissant le parti et l'Etat (loi du 29 mars I935 parue dans le Reichsgestzblatt de I935 Ière partie page 503 ; ce décret figure au document I725 PS ; je ne lirai pas ce décret et compte que vous le prendrez en considération

Le statut des S.S. était au dessus de celui des autres formations et au fur et à mesure que les plans des conspirateurs avançaient, les S.S. ont eu de nouvelles fonctions, de nouvelles responsabilités et une place de plus en plus importante dans le régime nazi. et au cours de la conspiration, cet organisme devint une machine très compliquée la plus puissante de l'Etat nazi pénétrant toutes ses activités.

La preuve que je vais présenter sera destinée à

H0460 - 0049

I° - montrer brièvement les origines et les moyens qu'ils ont employés pour se développer au début de leur existence et 2° - quelle était en réalité cette organisation, sa structure et les organismes qui y étaient rattachés et 3° les principes de base qui régissaient le choix des membres et les obligations auxquelles ils étaient soumis et 4° - les buts visés et les moyens employés pour les atteindre, la façon dont ils ont servi les conspirateurs pour devenir à leur tour des participants à cette conspiration et des responsables des crimes figurant dans l'Acte d'accusation.

L'histoire de l'organisation et les fonctions des S.S. NE soulèvent aucune controverse mais, ce ne sont pas des choses que l'on peut connaître seulement par des documents secrets ou des archives capturées, leurs actes sont publics et connus de toute l'Allemagne et du monde. Il y avait des livres officiels sur le parti nazi, des discours, des circulaires du parti faits par des fonctionnaires S.S. et de l'Etat qui étaient publiés avec l'approbation des S.S. et du parti.

En présentant ce cas, je parlerai souvent de telle publication de telle traduction, en entier ou en partie qui sont dans le livre de document et bien que je citerai des parties importantes, je ne les lirai pas en entier et j'espère que le contenu de ces publications sera pris en considération par le Tribunal

Maintenant Je passe à l'origine des S.S. : le premier but des conspirateurs, ainsi que les preuves présentées au Tribunal l'ont démontré, était de pénétrer en territoire hostile au point de vue politique, de devenir les maîtres des rues et de combattre n'importe qui s'opposant par la force ; dans ce but, ils avaient besoin de leur police privée et personnelle. Des preuves ont déjà été présentées concernant les S.A. ET ONT démontré que cet organisme avait été créé pour remplir ce rôle mais les S.A. furent déclarés hors la loi en I923 et quand

l'activité du parti nazi reprit en I925, les S.A. étaient toujours hors la loi et pour les remplacer en tant que police personnelle de Hitler, de petits groupes mobiles, escadrons de protection, des "schutzstaffel", furent créés, et ceci est l'origine des S.S. remontant à I925

Quand les S.A. furent réinstallés en I926, les S.S. pendant les quelques années qui suivirent, ne jouèrent pas un rôle de premier plan mais continuèrent d'exister en tant qu'organisation à l'intérieur des S.A. avec cependant son propre chef, le Reichsführer S.S.. Ce début des S.S. figure dans deux publications dont j'ai déjà parlé : la première est un livre fait par les S.S., le standartenführer Alquen il a comme titre : les S.S. ; c'est un opuscule de quelque 30 pages exposant l'histoire, et la mission et l'organisation des S.S. , publié en I939. Ainsi qu'il est indiqué à la première page et il fut écrit d'après les directions du Reichsführer Heindrich Himmler : l'auteur est le rédacteur de la publication officielle S.S. : ceci est notre document N° 2284 PS et je le présente comme preuve américaine U.S. 438 et les passages sur lesquels je désire attirer votre attention se trouvent aux pages 6 et 7 de l'original et à la première page de la traduction. Je ne compte pas le lire maintenant

La seconde publication est un article de Himmler intitulé : "Organisation et obligation des S.S et de la police" paru en I937 dans un petit livre contenant plusieurs discours aux S.S. par des fonctionnaires importants du parti et de l'Etat : ceci était connu sous le nom de "directives nationales politiques pour les forces armées du I5 au 23 janvier I937" ; l'article de Himmler figure aux pages I37 à I6I de ce livre et des extraits importants sont dans notre document I992 APS

Je présente ceci sous le N° américain USA 439 et

H0460 – 0050

l'extrait dont je parlais est à la page 137 de l'original et à la page 1 de la traduction du document 1992 APS. Je citerai de ces deux publications deux extraits concernant l'histoire des S.S.

Dès 1929, les conspirateurs ont reconnu que pour réaliser leur plan, ils avaient besoin d'une organisation qui chercherait à dépasser les buts mêmes des partis de façon à intimider le restant de la population, une organisation où règnerait une liberté complète chez les chefs et une obéissance aveugle de la part des membres. Les S.S furent créés dans cet esprit

Je cite maintenant le document 2284 PS le livre du Standartenführer, page 7 de l'original, page 4 de la traduction paragraphe 4

LE PRESIDENT

Avez-vous le livre ?

MAJOR FARR

C'est notre document 2284 PS, volume 2, 4 ième paragraphe de la traduction : "Le 6 janvier 1929, Adolf Hitler nomma son vieux camarade Heindrich Himmler, Reichsführer S.S. qui eut la responsabilité de tout le "schutzstaffen qui à ce moment avait un effectif de 280 hommes, Le Führer lui dit qu'il fallait former avec ces hommes une troupe d'élite pour le parti sur laquelle on pouvait compter en toutes les circonstances et ainsi, les S.S. furent ancrés solidement dans le mouvement national-socialiste

Pour les S.S. et leur Reichsführer Himmler, il exista une camaraderie qui les rendit inséparables jusqu'aux dernières années de la guerre. Sur le principe de l'obéissance absolue aux directives de Hitler, Himmler construisit en partant de cette idée effective toute une organisation d'élite d'après les écrits de Alquen, les S.S. étaient composés d'hommes physiquement très sains sur lesquels on pouvait compter pour n' importe quelle besogne et entièrement dévoués

H0460 – 0051

au parti nazi et au mouvement nazi".

Je lis un autre passage du livre de Alquenn, page I2 du livre et page 6 de la traduction, 5 ième paragraphe "Quand le jour arriva enfin de prendre le pouvoir, il y avait 52.000 S.S. entraînés dans cet esprit et qui étaient à l'avant de la révolution ; ils sont entrés dans le nouvel Etat et ils ont aidé partout à le construire dans tous les domaines aussi bien professionnel que scientifique". Les conspirateurs avaient maintenant le gouvernement en main et la première fonction des S.S. était celle d'être une armée privée et une force de police privée et cette fonction était maintenant possible, mais la véritable mission des S.S. ne faisait que commencer et cette mission est décrite dans le livre d'organisation du N.S.D.A.P. de I935 ; (pages 4I7 à 428) traduit dans notre document 2640 PS :

Le livre d'organisation a déjà été présenté comme preuve sous le N° USA 363 et le pasagge sur lequel je vais attirer l'attention est à la page 4I7 de l'original et à la page 8 , 2ième paragraphe de la traduction :

"Mission :le devoir le plus éminent des S.S. est d'être protecteurs du Führer ; par décret du Führer, les devoirs des S.S. ont été agrandis et comprennent maintenant la sécurité intérieure du Reich "

Cette nouvelle mission : protéger la sécurité intérieure du régime est décrite par Himmler dans son livre "Les S.S., organisation de combat antibolchevique" ; il fut publié en I936, c'est notre document I85I PS et je le présente comme preuve sous le n° U.S.A. 440 ; dans l'original au bas de la page 29 et dans la traduction, à la 4 ième page vers le milieu du paragraphe

Je cite : "Nous accomplirons notre devoir par tous les moyens pour garantir la sécurité de l'Allemagne à l'intérieur, exactement comme la Wehrmacht garantit la sécurité et l'honneur, la grandeur et la paix du Reich à

H0460 – 0052

l'extérieur et nous prendrons soin que plus jamais en Allemagne, au coeur de l'Europe, la révolution des juifs bolchevistes ne recommence soit à l'intérieur, soit par des émissaires venus de l'extérieur du pays. Sans pitié, nous représenterons l'exécution de la justice contre toutes les forces dont nous connaissons l'existence et l'activité, contre le jour où le moindre attentat éclatera qui peut arriver aujourd'hui comme cela peut se produire dans plusieurs jours ou dans des siècles."

Cette conception demandait une augmentation du nombre des S.S. et l'extension de leur champ d'activité dans différents domaines Les S.S. s'occupaient assumaient des fonctions de la police mais ils en assumaient devaient faire encore plus d'autre, ils devaient participer à la suppression et à l'extermination de tous les opposants adversaires du régime, participer contribuer aussi à agrandir le pouvoir l'expansion du régime afin qu'il puisse se répandre au delà des limites de l'Allemagne, et cela ce qui voulait dire éventuellement qu'ils devaient participer à toutes les activités concernant affiliation destinés à renforcer l'autorité allemande les territoires et les populations qui par conquête militaire tombaient étaient tombés sous la domination allemande

L'agrandissement expansion des activités des S.S. eut abouti pour résultat la création de plans et départements créant une d'un mécanisme compliqué diverses services et branches puissante machine de police ; ces départements, ces annexes différents services et branches ne peuvent être décrits si on ne suit pas leur histoire et la description de cette activité sera brève je l'espère

Nous devons parler de la structure de l'organisation S.S. et si vous regardez le tableau décrivant l'organisation des S.S. qui est accroché au mur, vous l'avez telle qu'elle était en 1945. Nous donnons au Tribunal 4 exemplaires de ce tableau : deux en anglais, un en français et un en russe de plus, plusieurs exemplaires en allemand. sur lesquels figure la déposition l'attestation d'un ancien chef du bureau principal S.S. qui fit ce tableau et qui l'a déclaré absolument conforme et juste

Maintenant, je présente comme preuve le tableau

H0460 – 0053

H0460 – 0054

S.S. sous le n° U.S.A. 445 : tout en haut de ce tableau est Himmler, Reichsführer de toute l'organisation. Immédiatement en dessous de lui, vers la droite, compris dans les lignes épaisses, sont les départements principaux constituant le commandement suprême des S.S. ; quelques-uns de ceux-ci ont été divisés en plusieurs bureaux ainsi que l'indiquent les cases en dessous ; d'autres n'ont pas été divisés ; nous n'entendons pas dire qu'il n'y avait pas de sous-divisions dans ces départements. , nous l'indiquerons dans le cas où ces bureaux constituant un département devront être cités ici

Ces différentes divisions et leurs fonctions figurent dans deux publications officielles nazies : la première est le livre d'organisation du N.S.D.A.P. pour I943 qui est notre document N° 2640 PS déjà présenté comme preuve sous le n° U.S.A. 323 ; la description que je ne vais pas lire figure aux pages 4I9 à 422 de l'original et aux pages 2, 3 et 4 de la traduction.

La 2 ième publication est un manuel S.S. qui a comme titre "l'Ami soldat", agenda de poche pour les forces armées allemandes, édition des Waffen SS qui avait été faite sur les ordres du Reichsführer SS et diffusée par les bureaux principaux S.S. pour l'année terminée en I942 ; ceci est notre document 2825 PS que je présente comme preuve sous le N° U.S.A. 44I et la traduction dont je parle figure aux pages 20 à 22 de l'original et aux pages 1 et 2 de la traduction; plus tard, je pourrai lire des extraits de ces publications pour parler des fonctions de guerre des organismes SS

J'espère que le Tribunal prendra comme fait accompli les passages dont je parlais. En plus, tous ces différents départements figurent dans un livre S.S. publié par un des départements principaux S.S. ; vous trouvez ce document dans les archives personnelles du Reichsführer S.S. A la gauche du tableau, on trouve les directives pour le Schutzstaffeh du N.S.D.A.P. du Ier novembre I944 (ceci est

Publié par le S.S. Führerhauptamt de la 5 ième case en partant de la gauche, commandant général S.S., c'est notre document 2679 PS et je le présente comme preuve sous le N° U.S.A. 442 : c'est une liste des différents bureaux ou départements avec leurs adresses et n°s de téléphone et cela confirme les déclarations qui figurent dans les deux publications dont je viens de parler

Si on regarde le tableau en suivant la descente de la ligne grasse du milieu en partant du Reichsführer S.S. nous arrivons au niveau régional et nous trouvons le chef de la police des S.S. qui est le commandant suprême de chaque région. Je parlerai de ses fonctions plus tard. : immédiatement en dessous, l'organisation des Abschnitte ou S.S. général : à gauche, il y a deux autres branches S.S. les unités "tête-de-mort" S.S. Totenkopf Verbände et les Waffen S.S.

A la droite figure le S.D. : toutes ces unités y compris le S.S. régiment figurent dans un appendice page 36, comme faisant partie des S.S.

Maintenant je vais parler des unités composantes Jusqu'à 1933, il n'y avait aucune branche spéciale S.S. et les S.S. ne formaient qu'un seul groupe, groupe de soldats politiques volontaires et c'est sur cette troupe que les autresunités se sont développées et les Algemeine, c'est-à-dire les S.S. en général en étaient la base principale et c'est d'eux qu'ont été tirées les autres branches. Stabswache Ceux-ci étaient composés de tous les membres des S.S. qui n'appartenaient pas à une autre branche spéciale ; c'était le point solide de toute l'organisation, l'artère même des S.S. et les officiers des départements principaux du commandement principal S.S. appartenaient à cette branche, sauf les officiers supérieurs et ceux qui restaient dans les bureaux principaux du commandement suprême S.S., les membres étaient

H0460 – 0055

volontaires pour quelques heures de la journée seulement consacrant une partie de leur temps

Ainsi que les preuves le montreront, on utilisait ces membres volontaires pour chaque phase de la journée ; dans les activités S.S. On les appela pour le pogrome de I938 ils ont gardé les camps de concentration pendant la guerre et ils ont participé à la colonisation et au programme de colonisation et de transfert réaliser dans les territoires conquis ; en bref, S.S. Vvoulait dire normalement Allgemeine général S.S. et l'organisation était construite sur des bases militaires ainsi qu'on le verra sur le tableau, districts ou sous-districts ; il y avait des régiments, des bataillons, des compagnies et des sections peloton et jusqu'au début de la guerre, ceux-ci constituaient, au point de vue activité la branche la plus importante des S.S.

En I 939, Alquen, le porte-parole S.S., a dit et je cite son livre, notre document 2284 PS, 9 ième page paragraphe 3 de la traduction anglaise, page I8 de l'original

"L'effectif de Allgemeine General S.S. : 240.000 hommes est divisé aujourd'hui en I4 corps, 38 divisions, I40 régiments d'infanterie, I9 régiments portés, I4 bataillons de transmission et I9 bataillons de génie ainsi que des d'unités sanitaires et d'unités motorisées ; le"General S.S." est toujours prêt à la disposition pour le combat ainsi qu'il l'était dans les années de lutte combat pour le parti."

Des références semblables concernant l'organisation des militaires de Allgemeine S.S. figurent dans notre document I992 A-PS : discours de Himmler : Organisation et obligations des S.S. et de la Police (page 4 de la traduction); on peut consulter aussi le livre d'organisation du N.S.D.A.P. I943 notre document 2460 PS page 4 et 5 de la traduction :

"Les membres de cette branche, à l'exception de quelques personnels d'état-major, étaient soumis au service militaire obligatoire et le résultat était que beaucoup de ces hommes partaient quand ils avaient l'âge d'être militaires dans l'armée, aussi et l'effectif S.S. a diminué beaucoup pendant la

H0460 – 0056

guerre ; les plus vieux S.S. ou ceux qui travaillaient ou qui avaient des positions importantes dans le commandement suprême des S.S. restèrent, mais les effectifs pendant la guerre ne dépassèrent pas 40.000 hommes

Le second département à mentionner est le service de sécurité du Reichsführer S.S. que l'on appelle presque toujours S.D. ; Himmler l'a décrit dans son discours "Organisation et obligation des S.S. et de la police" - notre document I992 APS ; je vais citer un extrait de la page 8, 8 ième page de la traduction, dernier paragraphe, page I5I de l'original. 3 ième paragraphe:

"Maintenant, je vais parler du service de sécurité S.D. qui est un service de renseignements relatif à l'idéologie du parti et à la longue, de l'Etat aussi : pendant la lutte pour l'accession au pouvoir, c'était le seul service de renseignements des S.S. A cette époque, nous n'avions, pour des raisons qu'on comprendra vite, pas de service de renseignements avec régiments, bataillons et compagnies, (nous voulons dire régiments, bataillons et compagnies du General S.S.). Il fallait que nous sachions ce qui se passait de l'autre côté de la barrière si les communistes voulaient organiser une réunion le jour même ou s'ils ne voulaient pas, si notre peuple pouvait être attaqué tout de suite et beaucoup d'autres choses

J'ai séparé ce service, déjà en I931, de la troupe " (Ceci dans la traduction figure comme I93I et comme on a vu d'après le texte, c'est bien I93I car c'est à cette date qu'il s'est séparé de la troupe, des unités générales S.S.) car je ne considère pas cela bien que pour une action secrète, un danger à parer, les individus et même les compagnies puissent être trop enclins à discuter des problèmes entre eux, chaque jour"

H0460 – 0057

Malgré cela, comme Hitler l'a dit, les S.D. étaient le seul service de renseignements des S.S. pendant les années qui ont précédé l'accession des nazis au pouvoir. et ce service devint beaucoup plus important dans l'avenir et devint un service d'espionnage très puissant et scientifiquement organisé sous les ordres de son chef. Le 9 juin I934 quelques semaines avant la "purge" pratiquée dans les S.A. ce service devint par décret de l'accusé Hess le seul service de renseignements et le seul qui puisse combattre le service de renseignements ennemi de tout le parti.

A ce sujet Je me réfère au livre de Alquen : "les S.S.," document 2284 PS, page 11 de la traduction, je ne le citerai pas. Les organisations S.D. en I937 furent décrites de la façon suivante par Himmler, je cite encore son article "Organisations et obligations des S.S. et de la Police", document I992 A.P.S., page 9 de la traduction, 2 ième paragraphe page I5I de l'original, 4 ième pragraphe, je cite :

"Le service de sécurité était déjà séparé des troupes en I93I et organisé séparément. Son état-major correspond aujourd'hui aux à l'Oberabschnitte et l'Abschnitte (ces deux organisations figurent sur le tableau), elles avaient aussi des états-majors de campagne et beaucoup de postes de commandement, effectif de 3 à 4.000 hommes"quand ce service fut créé."

Jusqu'à I939, son état-major était le bureau principal de sécurité S.S. (Sicherheuishauptamt) qui, ainsi qu'on le démontrera bientôt, fusionna en I939 avec le bureau de sécurité principal du Reich (ou R.S.H.A.), un des départements principaux S.S. figurant sur le tableau devant vous, 6 ième case en partant de la gauche. La collaboration de plus en plus étroite des S.D. avec la Gestapo et la police criminelle S.S. en résulta par la création du R.S.H.A. et les activités dans lesquelles les S.D. s'engagèrent avec la Gestapo figurèrent lorsqu'on s'occupera de la Gestapo

H0460 – 0058

Les S.D. ~~étaient~~ faisaient naturellement ~~une~~ toujours partie ~~intégrante~~ des S.S. mais il est plus pratique d'en parler au moment où l'on parle de tous les systèmes de police avec lesquels ~~d'ailleurs~~ ils fonctionnaient

La 3ième branche dont je veux parler maintenant ~~se rapporte~~ est ~~aux~~ le WAFFEN S.S. qui étaient les ~~groupes~~ combattants S.S., qui furent créés, instruits et finalement utilisés pour les guerres d'agression ; la raison pour laquelle on avait créé ces unités de combat figure dans notre document 2640 PS, ~~le~~ livre d'organisation du parti nazi pour 1943, (5 ième page, 7 ième paragraphe de la traduction, page 427 de l'original.) Je cite :

"Les S.S. armés furent créés parce qu'on pensait ~~qu'il fallait créer~~ pour constituer pour le Führer des troupes de ~~carrière~~ d'élite ~~avec~~ de mission spéciale. Il était possible pour les S.S. Allgemeine ainsi que pour des volontaires qui remplissaient les conditions ~~demandées aux S.S.~~ requis de se battre pour le développement de l'idéal national-socialiste, les armes ~~xxxx~~ à la main, en groupes, ~~en unités~~ unifiés, et en partie ~~avec~~ dans le cadre de l'armée."

Le terme Waffen S.S. n'a pas été utilisé avant la guerre et jusque là, il y avait deux branches de S.S. composées de soldats ~~professionnels~~ de carrière, bien instruits, ils s'appelaient "le S.S. Verfügungstruppe" que l'on peut traduire par "troupes d'urgence S.S." et les "S.S. Totenkopf Verbände", "Unités à tête de mort."

Après le début de la guerre, les unités de "S.S. Verfügengstruppe ~~figurèrent dans~~ acquirent l'effectif ~~de~~ d'une division et ~~on refit encore~~ d'autres divisions furent créés ; les unités "tête-de-mort S.S. ~~furent formées en~~ constituèrent une division, et toutes ces divisions ~~étaient~~ furent appelées Waffen S.S.. Nous allons montrer comment la chose fut réalisée et je cite encore le livre d'organisation du parti nazi pour 1943, page 5, dernier paragraphe de la traduction et page 427 de l'original

H0460 - 0059

"L'origine des Waffen S.S. remonte au décret du I7 mars I933 créant le "Stabswache" qui était à l'origine de I20 hommes. De ce petit groupement est né ce qui est devenu le "S.S. Verfügungstruppe, ~~ayant à sa tête~~ le "Leibstandarte SS Adolf Hitler." Au cours de la guerre, ces groupements devinrent des divisions"

LE PRESIDENT

Est-il nécessaire de rentrer dans tant de détails ~~pour~~ au sujet de l'organisation des S.S. ?

MAJOR FARR

Il me semble qu'il est très important de sávoir exactement comment était formée l'organisation dont nous nous occupons ; ~~il y~~ a ~~des suggestion qui indiquent~~ On a suggéré au Tribunal que certaines parties de cette organisation ~~n'étaient~~ n'avaient pas un caractère criminel xx mais il me semble qu'avant de pouvoir décider si l'organisation dans son ensemble est criminelle ou si seulement une partie l'était, nous devons bien connaître le ronage de cette organisation

LE PRESIDENT

Ne serait-il pas possible de laisser cette question à réfuter les accusés soutiennent que ~~organisation~~ comme preuve, si certaines branches étaient criminelles ~~ou non~~ ?

MAJOR FARR

Si nous posons les bases de l'accusation maintenant, il ne sera pas nécessaire d'y révenir par la suite ; nous pouvons ~~peut-être~~ prouver qu'aucune branche des S.S. n'était légale et ce que je voudrais mettre au point maintenant est ceci : on ~~dit~~ a insisté beaucoup pour savoir si ~~maintenant que~~ les Waffen S.S. devaient être traités séparément ~~de ce qu'on appelait~~ par exemple des SD et des unités Tête-de-mort, car les Waffen S.S. faisaient partie de l'armée. Je crois ~~donc~~ qu'il est important d'indiquer dès le début si les Waffen S?S? faisaient partie de l'~~organisation~~ S.S., ~~ou~~ partie de ~~tout~~ e l'organisation considérés dans son ensemble au même titre que les autres branches

Je me propose donc de démontrer le développement des Waffen S.S. depuis l'origine c'est-à-dire la fronde d'ingénu SS pour prouver jusqu'à quel point les Waffen S.S. font partie des S.S..

LE PRESIDENT

Continuez

MAJOR FARR

Les "S.S. Verfügungstruppe" figurent dans un docu-

H0460 - 0060

xx certains ont prétendu que le rôle qu'ils ont joué était parfaitement inoffensif.

ment très secret de Hitler en date du 17 août 1938, ~~notre~~ document 647 PS que je présente comme preuve américaine U.S.A. 443 (1er volume du livres de documents). Je citerai des passages ~~dans~~ du ~~la~~ 2 ième ~~section~~ paragraphe qui figure à la page 2 de la traduction anglaise, en haut de la page, page 2 de l'original :

"2 - Les unités armées S.S.,[1] les S.S. Verfügungstruppe ne font pas partie de la Wehrmacht ~~ou~~ ni de la police C'est une unité armée ~~qui est~~ mise entièrement à ma disposition. A ce titre et à celui d' ~~comme~~ unité du N.S.D.A.P. ~~et comme telle~~, ses membres doivent être triés par le Reichsführer S.S. lui-même d'après ~~les~~ leurs ~~besoins des~~ niveaux philosophiques et politiques tel que ~~j'ai~~ je les ai exigés ~~commandés~~ pour le N.S.D.A.P.. et pour "le Schutzstaffe" ~~Pour le Stabswache~~, Ses membres doivent être instruits et elle doit être composée de volontaires, ~~gens~~ choisis parmi ceux qui sont susceptibles ~~de servir~~ d'entrer dans l'armée, ayant terminé leur ~~service militaire et~~ temps dans le service du travail obligatoire. La période d'engagement est de quatre ans et ceci peut être prolongé pour les S.S. Unterführer ; ces règlements sont ~~force de loi pour~~ appliqués ~~les~~ aux chefs SS. Le service militaire obligatoire, (paragraphe 8 des lois concernant le service militaire) sera rempli en servant pendant la même durée de temps dans les S.S.Verfügungstruppe "

Je vais citer ~~le pragraphe 3 de la même section~~ un nouveau passage de ce décret qui figure à la page 3 de la traduction vers le milieu de la page, page 4 de l'original

"3 - Ordres en cas de mobilisation : a - l'utilisation des S.S. Verfügungstruppe en cas de mobilisation est double : 1° - ~~D'après~~ Par le commandement suprême de l'armée, ~~de guerre~~ dans l'armée, dans ce cas, ils ~~restent~~ sont soumis aux lois et règlements militaires ~~et~~ mais restent politiquement une unité de N.S.D.A.P. 2° - En cas de nécessité à l'intérieur et d'après mes ordres, ils sont sous le commandement du Reichsführer S.S. et du chef de la police allemande ~~et~~ En cas de mobilisation, moi-même je déciderai quel sera leur effectif ~~et~~ la façon dont

H0460 - 0061

~~les S.S. Verfügungstruppe~~ ils seront incorporés dans l'armée ~~de guerre~~ et à quel moment. Cela dépendra de la situation politique intérieure à ce moment"

Immédiatement après avoir promulgué ce décret - ceci était au mois d'août 1938 - cette force militaire fut utilisée ~~dans~~ avec l'armée pour des buts d'agression. Elle fut utilisée contre le pays des Sudètes. PAr la suite, beaucoup de préparatifs furent faits pour motoriser ces forces et pour organiser de nouvelles unités anti-chars, unités de mitrailleuses, unités de reconnaissance, d'après les ordres du FÜhrer et au mois de septembre I939, ils étaient entièrement motorisés Ces unités ~~étaient à~~ avaient atteint l'effectif d'une division, et elle étaient prêtes au combat Ces mesures figurent dans ~~le livre de l'année~~ l'Almanach national-socialiste pour les années I940 et I941

Je présente comme preuve les pages 365 à 371 ~~du livre pour l'année~~ de l'Almanach de I940 qui ~~est le n° 2~~ constitue notre document 2164.PS numéro U.S.A.444. Cet ~~livre d'année~~ Almanach est une publication officielle du parti nazi ~~publiée par le.E.C.B~~...

H0460 – 0062

H0460 - 0063

GM/I

I9/I2/45

I5 h.-I6 h.

Publié par le Reichleiter Robert LEY et imprimé par les imprimeries du Parti. Je vous demande de considérer comme preuve acquise le texte de ces documents. ~~ce que contiennent ces livres~~.

Après l'invasion de la Pologne, et au cours ~~fur et à mesure que~~ de la guerre ~~continuait~~, d'autres Divisions furent créées. Le Livre d'Organisation du Parti Nazi pour l'année I943, document 2640 PS, parle de 8 ~~deux~~ Divisions et de 2 Brigades d'Infanterie existant à la fin de I942. Page 427 de l'original; page 5, dernier paragraphe de la traduction : Ce n'était plus une troupe d'urgence, "Ceci devenait maintenant une armée S.S. et fut appelée Waffen S.S."

~~HITLER~~ Himmler parla de ~~ces~~ développements spectaculaires de ~~la branche~~ unité de combat des S.S, dans un discours qu'il adressa aux Gruppenführers SS le 4 Octobre I943. Ce discours a déjà été lu comme preuve auparavant en tant que document plus ~~haut sous le n°~~ U.S.A. I70, ~~il était adressé aux S.S. Gruppenführer~~. Ceci est notre document n° I9I9 PS, des extraits de ce discours je cite à la page 5I de ~~ce discours~~ texte original, page 2 de la traduction, le deuxième paragraphe, ayant comme entête : "Les S.S. en temps de guerre" :

"Maintenant, ~~je parle de~~ j'en arrive à notre propre développement, celui des S.S. au cours des derniers mois. En jetant un coup d'oeil en arrière sur la guerre, nous constatons que ce développement est fantastique. Ceci a eu lieu à une vitesse foudroyante? Jetons un regard en arrière, ~~sur~~ revenons à I939. A ce moment là, nous ne comptions ~~n'étions~~ que quelques régiments, unités de gardes, ~~effectif~~ forts de 8 à 9.000, c'est-à-dire même pas une Division. En tout 25 à 28.000 hommes ~~en tout~~. Nous étions armés, mais nous n'avons ~~n'avons~~ en réalité ~~touché~~ constitué nos régiments d'artillerie ~~et nos régiments~~

...

H0460 – 0064

~~lourds~~ que deux mois avant le début de la guerre." Fin de la citation.

Je continue à citer ~~des~~ un extrait du même discours, à la page 8 de la traduction ~~en~~ anglaise ; page 103 de l'original ; ~~ceci~~ dans la traduction ~~est~~ cet extrait se trouve vers le milieu de la page. Je cite :

"Au cours des durs combats de cette année, les Waffen S.S. se sont ~~bien~~ tenus ~~solidairement~~ ont été fondus ensemble, pendant les plus mauvais moments, ~~quelles que soient~~ et avec les unités et divisions ~~qui~~ les plus variés on a formé~~ient~~ : les unités de garde du corps (Leibstandarte), les S.S. militaires (Verfuengungstruppe), les unités ~~de~~ Tête-de-Mort, les S.S. ~~germains~~ nains. Maintenant que nos divisions de cavalerie Tête-de-Mort du Reich, et nos divisions Viking sont là, chacun peut se dire, au cours de ces dernières semaines : "Les Viking sont à mes côtés, les Tête-de-Mort sont à mes côtés, le Reich est à mes côtés, Dieu Merci, rien ne peut nous arriver maintenant."

Le développement de cette petite force en une grande armée de combat, n'a pas eu pour résultat la séparation de cette branche d'avec les S.S. Tactiquement sous le commandement de la Wehrmacht en campagne, ces unités firent toujours partie des S.S. au titre ~~en même temps~~ que les d'autres branches de cette organisation. ~~Au moment de~~ Pendant la guerre, ils furent recrutés, instruits et administrés, ~~ainsi~~ et que ravitaillés, par le Bureau Principal du Commandement Suprême S.S. Au point de vue idéologique et racial, ses membres étaient choisis conformément au standard demandé par les S.S. Je lirai un extrait parlant du recrutement des Waffen S.S. ~~Ceci~~ Il figure dans le Manuel S.S.

...

H0460 – 0065

~~sous le titre~~ :"L'ami du soldat", notre document 2825 PS, ~~Ceci figure~~ sur la page 7 de la traduction ~~en~~ anglais, premier paragraphe, et à la page 36, deuxième paragraphe de l'original. Je cite :

"Voici enfin le jour ~~qu'on~~ a attendu depuis si longtemps, où les docteurs, les ~~personnes~~ examinateurs qui nous ~~examinent~~, décideront ~~à l'examen~~ d'entrée, si oui ou non le candidat est idéologiquement et physiquement qualifié pour servir dans les ~~forces armées~~ Waffen S.S.

"Tout le monde connait le manuel pour les Waffen S.S., les points importants sont les suivants :

"I°) Le service dans les ~~forces armées~~ Waffen SS compte comme service militaire. Nous n'acceptons que des volontaires."

Mr BIDDLE.- Quel but poursuivez-vous en lisant ceci. Quel rapport existe-t-il entre ceci et ce que vous présentez ?

MAJOR FARR.- Je veux prouver, comme je l'ai déjà dit, que les Waffen S.S. ~~forment une~~ font partie véritablement des S.S. Je veux démontrer que les Waffen S.S. étaient contrôlés et administrés complètement par le Commandement Suprême les S.S.

Je désire également prouver que le service dans les Waffen S.S. était volontaire, exactement comme celui de l'Allgemeine S.S. des Unités Tête-de-Mort. Il est vrai que vers la fin de la guerre, quelques hommes furent versés après conscription dans les Waffen S.S., mais ceci est une exception et non la règle. En se référant au ~~standard~~ règle de recrutement des Waffen S.S., tel ~~que cela~~ quelle figure dans une brochure parue en 1942, on voit qu'à ce moment là,

...

H0460 - 0066

le service dans les Waffen S.S., était seulement ~~ouvert~~ fermés aux volontaires. Je crois qu'ainsi j'aiderai à prouver un des deux points qu'on devrait établir. Je désirerais lire, si ~~je peux~~ possible, encore un paragraphe de cette traduction. J'ai lu les paragraphes démontrant que le service est volontaire. Maintenant, je voudrais vous lire le texte d'une troisième condition, qui montre que ce service ne pouvait être accompli que par des personnes, qui, au point de vue racial et idéologique correspondaient au standard S.S.

Si le Tribunal ~~est satisfait~~ estime suffisamment prouvé en ce qui concerne le service volontaire dans les S.S., je ne lirai plus d'autres ~~preuves~~ documents. De même, s'il estime qu'il est prouvé que les Waffen S.S. font partie des S.S.

LE PRESIDENT.- Je pense que le Tribunal ~~est satisfait~~ estime suffisamment renseigné sur l'exposé en ce qui concerne ces deux points.

MAJOR FARR.- La Cour est satisfaite sur ces deux points ?

LE PRESIDENT.- Que le service était volontaire et que c'était une partie intégrante des S.S.

MAJOR FARR.- Si vous êtes satisfaits, j'arrêterai de présenter cette preuve particulière.

LE PRESIDENT.- Il est peut-être possible de montrer que certains membres avaient été versés dans cette unité ~~et~~ qui n'étaient pas volontaires, Nous n'avons pas encore entendu l'exposé de ~~cette~~ preuve.

MAJOR FARR.- Non, ~~nous ne l'avons pas~~ vous ne l'avez pas entendu. Ce que je veux montrer c'est que normalement, c'était le service volontaire, et que les Waffen S.S. faisaient partie de ~~toute~~ l'ensemble de l'organisation S.S.

. . .

H0460 - 0067

GM/5

Si le Tribunal estime l'exposé satisfaisant je ne vais je continuer la description des Waffen SS -

Maintenant, je vais passer à une description des S.S. Totenkopf Verbaende (Unités Tête-de-Mort), ce sont les premiers éléments de Waffen S.S. dont on a parlé. mentionnés en quatrième lieu

L'origine et le but des Totenkopf Verbaende sont exposés dans un livre d'Alquen "Les S.S.", document 2.284-PS.

Je lirai de la page IO de la traduction anglaise, le cinquième paragraphe. Ceci figure à la page 20 de l'original, troisième paragraphe.

LE PRESIDENT.- Quelle page de la traduction ?

MAJOR FARR.- Page IO de la traduction, vers le milieu de la page.

"Les unités Tête-de-Mort S.S., formaient une partie des garnisons S.S. Elles étaient volontaires et étaient composés de volontaires de Allgemeine SS provenaient du "General S.S.", qui recrutait pour la garde des camps de concentration en I933.

"Leur mission, en dehors de l'endoctrination du soldat politique armé, était de garder les ennemis de l'Etat qui étaient internés dans les camps de concentration. acte d'inculquer la doctrine nazie au

"Les unités de S.S. Tête-de-Mort obligeaient leurs membres à servir pendant I2 ans, et étaient composées principalement d'hommes qui avaient déjà accompli leur service militaire dans la Wehrmacht; ce temps de service comptait." Fin de la citation.

Comme ces unités Tête-de-Mort - ainsi que les S.S. Verfuegungstruppe -étaient composées de soldats professionnels de carrière bien instruits, ils étaient très utiles pour les Waffen S.S.L'ordre secret d'HITLER du I7 Août I938, Document 647-PS qui a déjà été présenté comme preuve, prévoit leurs tâches en cas de mobilisation, la tâche constituait un fond

...

H0460 - 0068

des S.S. Totenkopf Verbaende qui devaient être relevés dans leurs camps de concentration, et tranférés pour devenir une armature du S.S. Verfuegungstruppe. Je cite de cet ordre, un passage figurant à la page 5 de la traduction, quatrième paragraphe ; page 9 de l'original. Je cite :

"5) Règlements en cas de mobilisation.

"Les S.S. Totenkopf Verbaende formeront l'armature pour le renforcement des S.S. Totenkopf Verbaende (renforcement de police), et seront remplacés dans les camps de concentration par les membres du "General S.S." qui ont plus de 45 ans et qui ont fait leur service militaire." Fin de la citation.

Puis-je souligner qu'en présentant ceci, je veux montrer qu'on jetait les bases pour avoir les Allegemeine S.S., les General S.S., devaient remplacer les autres dans la garde des camps de contration après la guerre. Les Totenkopf Verbaende avaient été, à l'origine, créés dans ce but. Lorsque la guerre fut déclarée, ils partirent aux Waffen S.S. et furent remplacés par les membres du General S.S.

La dernière formation dont on a parlé dans l'Acte d'Accusation, est le régiment de police S.S. Bientôt je parlerai de la façon avec laquelle les S.S. ont pris à leur charge le contrôle de toute la police du Reich. En dehors de la police, on a formé des forces spéciales militaires, qui étaient connues à l'origine sous le nom de Bataillons de Police S.S. et qui plus tard sont devenue des Régiments de Police S.S. Je citerai le discours d'HIMMLER, à Posen, document 1919 PS, page 3 de la traduction, l'avant-dernier paragraphe ;

...

H0460 – 0069

GM/s 7

20/I2/45

page 58 du document original. Je cite :

"Maintenant pour parler brièvement des devoirs de la police régulière en uniforme, et de la Sipo - ~~ceci ne répondant pas aux mêmes buts~~ ils couvrent le même champ d'activité -, je constate que de grandes choses ont été accomplies. Nous avons mis sur pied environ 30 régiments de police composés de réservistes de la police et d'anciens membres de la police - officiers de police comme on les appelait autrefois. L'âge moyen dans les Bataillons de Police n'est pas plus bas que celui des Bataillons de Sécurité des Forces Armées. Ils ont travaillé de très belle façon. De plus, nous avons formé des Régiments de Fusiliers de la Police, en utilisant les Bataillons de Police des "peuplades sauvages". Ainsi, nous n'avons pas laissé ces Bataillons de Police intacts, nous les avons mêlés dans la proportion d'environ un pour trois." Fin de la citation.

Le résultat de ce mélange de Police Militarisée et de "peuplades sauvages", sera constaté dans les preuves que je présenterai plus tard, concernant les opérations d'extermination conduites dans les territoires de l'Est; extermination qui réussit tellement bien, qui fut conduite de façon si brutale que même HIMMLER ne pouvait trouver des mots assez éloquents pour en faire l'éloge."

(L'audience est suspendue pour dix minutes).

MAJOR FARR.- Chacun des différents services que je viens de décrire, a joué un rôle part dans l'exécution d'une ou plusieurs fonctions des S.S. Le personnel de chacun différait. Certains étaient des volontaires temporaires, d'autres des professionnels enrôlés pour dif-

...

H0460 - 0070

férentes périodes ~~de temps~~, mais chaque branche, chaque ~~département~~ Service, chaque membre, ~~était~~ faisaient ~~une~~ partie ~~intégrante~~ de ~~toute~~ l'organisation? Chacun accomplissait le rôle qui lui était assigné dans les tâches multiples pour lesquelles l'organisation ~~a~~ avait été créée. Aucun témoin ~~meilleur~~ plus au courant de ces faits n'~~aurait pu être appelé~~, que le Reichsführer S.S. dont tous les efforts tendaient à assurer la complète unité de l'organisation. Je cite les paroles (qu'il prononça lors) de son discours de Posen. Notre document I9I9 PS, pièce U.S.A.70. Je lis la page 104 de l'original. Page 8 de la traduction anglaise, la quatrième ligne au haut de la page. Je cite :

on ne peut citer

"Ce serait un jour néfaste, si les offices principaux, dans une intention louable mais erronée ~~accomplissant leur tâche avec bonne foi~~, se rendaient indépendants les uns des autres, en ayant chacun leurs propres ~~ainsi que du commandement~~ subordonnés. Je crois vraiment que le jour où je serai renversé sera la fin des S.S. Il faudrait, et cela sera, que l'organisation S.S. et toutes ses branches - le General S.S. qui constitue ~~est~~ la base commune ~~de toutes ces branches~~, - la police régulière en uniforme, la Sipo, avec toute l'administration économique, les écoles d'entraînement idéologique, toute la question de communauté, ~~est~~ soient : un seul bloc, un seul corps, une seule organisation, même sous l'autorité du Reichsführer SS.

Et continuant ~~en haut de la page I08 de la traduction, et~~ en haut de la page I04 de l'original, ~~à environ II lignes de la fin, il dit~~ :

~~Je demande pardon je crois que c'est vers le milieu de la page 8 de la traduction, et cela commence par :~~

...

H0460 - 0071

"La police régulière en uniforme et SIPO, les Allgemeine ~~général~~ SS et Waffen SS, doivent maintenant ~~aussi~~ s'amalgamer graduellement, comme ce doit être également le cas dans les Waffen SS. Ceci s'applique aux questions concernant ~~des postes~~ le recrutement, l'enseignement ~~local~~, l'organisation économique, et le services médicaux . J'agis toujours dans le but, suivant un lien doit toujours ~~être tendu entre~~ unir ces sections pour qu'elles grandissent ensemble, car, hélas, s'il était délié, vous pouvez être sûr que tout retomberait dans la vieille incompréhension en l'espace d'une génération ."

Je passe maintenant à la philosophie des SS, ~~grâce aux~~ dont les principes ~~desquels~~ ~~les~~ dirigeaient la sélection de ses membres ~~étaient~~ ~~sélectionnés~~ et le choix ~~et~~ des obligations ~~imposées~~ . Pour comprendre cette organisation, ~~et~~ les théories sur lesquelles elle était basée doivent rester claires dans l'esprit . Elles fournissent la clé de toutes ses activités . Il est nécessaire cependant de les considérer en détail .

Le principe fondamental de sélection était ce qu'Himmler appelait : sang et élite . Les SS devaient être l'incarnation vivante de la doctrine nazie, de la supériorité du sang nordique, ~~pour exécuter~~ la mise en application de la conception nazie de la race des seigneurs . Pour employer les paroles d'Himmler, les SS devaient être "l'Ordre militaire national socialiste des hommes nordiques" . En décrivant à la Wehrmacht ces raisons, ~~il~~ après avoir insisté sur les standards raciaux ~~de~~ appliqués pour la sélection et la façon dont ils ont été exécutés, il dit , je cite de notre document I992 A PS. page I de la traduction dernier paragraphe, page I38 de l'original :

"En conséquence, ~~ce n'est que~~ seul le bon sang, le sang que l'histoire a prouvé être ~~le sang~~ important ~~et~~ créateur et le fondement de tout Etat et de toute activité militaire, ~~seul~~ le sang nordique doit être pris en considération . Je me suis dit que si je réussissais à sélectionner

H0460 - 0072

dans le peuple allemand , pour cette organisation autant ~~de gens~~ que possible, une majorité d'individus qui posséderait ce sang ~~désiré~~, ~~et~~ en leur enseignant la discipline militaire, avec le temps ~~la compréhension~~ de la valeur du sang et de toute l'idéologie qui en découle, il serait véritablement possible de créer une organisation d'élite qui réussirait dans tous les cas importants ."

Plus loin, page 54 première ligne de la traduction, page I40 de l'original, dernier paragraphe, il dit en parlant de la méthode de sélection des candidats ~~sont sélectionnés~~ :

" Ils sont sérieusement examinés . Sur I00 hommes nous ne pouvons en utiliser que I0 à I5, pas plus . Nous leur demandons quel est le dossier politique de leurs parents, frères et soeurs, le dossier de leurs ancêtres jusqu'à I750 et naturellement, nous exigeons un examen physique et leur dossier sur leurs relations avec la jeunesse hitlérienne ". D'autre part nous demandons un dossier sur leur santé héréditaire, prouvant qu'il n'y avait pas de maladie héréditaire chez leurs parents et dans leur famille ."

LE PRESIDENT.- On nous a déjà dit que les SS étaient un corps d'élite , et ce que vous dites ne fait que montrer les détails qui déterminaient le choix .

MAJOR FARR.- C'est exact, ~~cela montre les détails du choix~~ .

LE PRESIDENT.- Qu'est-ce que cela a affaire avec l'organisation criminelle ?

MAJOR FARR.- Il y a des rapports à mon avis Votre Honneur . Nous voulons souligner deux points L'essence même de cette organisation était basée sur la race Cette base de sélection de race poursuivait deux buts : I° en faire une organisation qui constituerait une aristocratie

H0460 - 0073

non seulement en Allemagne mais pourrait dominer toute l'Europe et dans ce but, non seulement des standards de race étaient imposés strictement, mais il fallait perpétuer le groupe SS et former un groupe d'hommes qui serait capable de dominer l'Europe quand l'heure en serait venue .

Il n'y avait absolument aucun doute au sujet de ce but . Himmler l'a exprimé plusieurs fois, mais il voulait faire d'eux une couche supérieure qui pourrait dominer l'Europe . C'était un des buts fondamentaux des SS , et un but qui n'était pas gardé secret par Himmler , mais qui a été expliqué et publiquement annoncé à diverses reprises .

LE PRESIDENT.- Mais vous ne nous avez pas encore montré où cela a été annoncé ?

MAJOR FARR.- J'y viendrai prochainement, mais je voulais d'abord montrer au Tribunal quel était le processus de sélection raciale .

Le deuxième point est le côté négatif des races Non seulement Himmler avait l'intention de former une élite qui pourrait s'emparer de l'Europe, mais il lui enseigna la haine pour toutes les races "inférieures," comme il le disait . Je pense qu'à moins que ceci ne soit clairement compris, c'est à dire quelle était la base des SS, nous ne pouvons pas comprendre l'organisation . Je suis prêt, si le Tribunal le désire à ne pas continuer plus avant dans les détails du processus de sélection . Je pense que c'est important de citer au Tribunal la déclaration d'Himmler, établissant ses buts ainsi que les bases de sélection publiquement annoncés . Avec l'autorisation du Tribunal, j'aimerais citer un passage du Livre d'organisation du Parti nazi qui explique la base de races sur laquelle les SS étaient fondés . Document 2640.PS. USA 323 . Je cite de la page 4I7 du texte allemand page I de la traduction § 4 , intitulé : Sélection des membres . Je le cite parce que ce n'est pas

H0460 - 0074

une annonce secrète, c'est la publication officielle du Parti Nazi donnant des explications sur les SS

"Sélection des Membres . Pour l'accomplissement de ces missions, une force combattante très homogène a été créée, et liée par des serments idéologiques, dont les combattants sont sélectionnés dans la meilleure humanité arrii arienne . La conception de la valeur du sang et de la terre sert de directive pour la sélection des SS . Chaque SS doit être profondément imbu du sens et de l'essence du mouvement national socialiste . Il sera entrainé idéologiquement et physiquement afin de pouvoir être employé individuellement ou en groupe dans la bataille décisive pour l'idéologie national-socialiste . Seuls les meilleurs et les purs Allemands peuvent entrer dans cette lutte. dont il est nécessaire qu'une sélection ininterrompue soit accomplie dans les rangs des SS , d'abord superficiellement, puis d'une façon de plus en plus approfondie ."

Et maintenant, j'aimerais citer le paragraphe de la même page, trois paragraphes plus loin, qui concerne l'obéissance . Page 4I8 de l'original, § 2 :

"L'obéissance est demandée d'une façon inconditionnelle.xx Celui qui possède l'idéologie nationale-socialiste se soumet volontairement à l'obligation d'obéissance Par conséquent les SS est prêt à exécuter aveuglément tous les ordres qui viennent du Fuhrer ou qui lui sont donnés par un de ses supérieurs, même si cela exige de lui les plus grands sacrifices ."

Ici, nous trouvons les deux principes fondamentaux des SS : I° la sélection raciale, 2° l'obéissance aveugle .

Permettez-moi maintenant de dire quelle est la conception d'Himmler de cette organisation . Je cite un extrait de son discours aux officiers SS Leibstandarte

xx Cela découle de la conviction que l'idéologie nationale-socialiste doit régner -

H0460 - 0075

"Adolf Hitler" le "Jour de Metz", document I9I8 PS, USA 304 page I2 de l'original, au milieu de la page, page 3 de la traduction, dernier paragraphe . Je commence par la dernière phrase de ce paragraphe :

"Le but ultime ~~de~~ ces II années pendant lesquelles j'ai ~~été~~ le Reichsfuhrer SS, a été invariablement le même : créer un ordre de bon sang qui serait capable de servir l'Allemagne , ~~ce~~ qui d'une façon infaillible et sans s'épargner, ~~peut être utilisé~~ , car de grandes ~~pertes~~ ne ~~peuvent~~ nuire à la vitalité ~~de cet ordre~~ , ~~la vitalité~~ de ces hommes, car ils seront toujours remplacés . Créer un ordre qui propagerait l'idée de sang nordique, ~~si loin~~ que nous attirerions tout le sang nordique du monde , que nous prendrions ce sang à nos adversaires, et nous l'absorberions, afin que jamais plus, au point de vue d'une politique grandiose, le sang nordique en grande quantité ne ~~puisse nous combattre~~ . Nous devons l'~~obtenir~~ et il faut que les autres ne l'aient pas . Nous n'avons jamais abandonné les idées et le but conçus il y a tant d'années . Tout ce que nous avons fait nous a pris un certain temps et tout ce que nous ferons nous conduira encore plus loin ."

Une autre citation de ce même document montre explicitement la raison ~~de~~ l'organisation de ce mouvement Page 3 du document que je viens de citer, vers le milieu du Ier paragraphe, page II du texte original . C'est toujours le même discours

"S'il vous plait, comprenez que nous ne serions pas capables de ~~devenir~~ le grand Reich allemand qui commence à prendre forme . Je suis convaincu que nous pouvons le tenir, mais nous devons nous y préparer . Si un jour nous n'avons pas assez de ~~xxx~~ fils , ceux qui viendront après nous deviendront des lâches . Si deux hommes meurent, il

H0460 - 0076

en reste deux pour transmettre le nom, ~~dans~~ une ~~famille~~ nation qui a une moyenne de quatre fils par famille. Le commandement d'un pays ayant un ou deux fils par famille doit ~~s'effondrer~~, il ne peut prendre de décision car il pense : "Je ne peux pas me le permettre". L'exemple de la France est concluant.

La domination de l'Europe par une élite nazie réclamait plus toutefois ~~q.v.~~

Mr BIDDLE.- Est-ce l'un des crimes que vous alléguez, la domination de l'Europe par une élite ?

MAJOR FARR.- L'un des crimes allégués, ~~était~~ une conspiration pour dominer l'Europe, ~~les~~ préparatifs en vue d'une guerre d'agression, ~~menant~~ à la colonisation de l'Europe. L'un des instruments utilisés ~~dans~~ cette politique, furent les S.S. Les conspirateurs commencèrent dès le début, ~~la création~~ des S.S., pour former l'élite ~~par~~ laquelle l'Allemagne pourrait dominer et règlementer ~~l'Europe~~.

Nous pensons que cette conception des S.S. a joué un rôle important et vital dans la politique, et dans tous les plans de conspiration.

LE PRESIDENT.- Oui, mais ce que vous devez montrer, ce n'est pas la criminalité des gens qui ont utilisé l'arme, mais à mon avis, vous devriez ~~montrer la part jouée par l'arme, et~~ la criminalité des gens qui ~~ont~~ composé ~~l'arme~~.

MAJOR FARR.- Je veux ~~montrer~~ deux choses, non seulement la criminalité des gens qui composaient cette arme, mais aussi que l'arme a joué ~~un rôle important~~ dans la conspiration,

...

H0460 - 0077

LE PRESIDENT.- Je crois que vous l'avez montré à diverses reprises, que les S.S. ~~étaient~~ faisaient une partie de l'arme, S'il y avait une conspiration criminelle, les S.S. étaient une des armes utilisées par les conspirateurs. Ce que vous devez démontrer, c'estque les gens qui ~~étaient~~ faisaient partie des cette ~~organisation~~ arme étaient des criminels, et qui connaissaient les objectifs criminels des SS.

MAJOR FARR.- Je suis entièrement d'accord, il faut que je prouve, avant de montrer que les ~~gens~~ individus impliqués étaient ~~des~~ criminels, quels étaient ces buts criminels. L'un de ces buts ~~était~~ un plan pour dominer l'Europe, et les S.S. ~~étaient~~ un moyen pour réaliser ce but.

Ceci est un des aspects de la criminalité des S.S. Je suis prêt à ne pas continuer plus avant sur ce point, ~~et à~~ pense~~z~~ que la preuve de cet aspect de la criminalité ~~est~~ suffisamment ~~faite~~. Je ne voudrais certainement pas trop insister sur ce point.

Je continuerai ~~avec l'organisation~~ des S.S. ~~comme~~ élite, mais je pense qu'il y a une ~~chose~~ très importante, c'est la parti~~e~~ négative ~~de cette race~~, de ce racisme, la haine ~~pour~~ les autres races, ~~e t~~ HIMMLER a fait des déclarations extrêmement intéressantes sur ce point, en ce qui concerne ~~ce~~ que devaient ~~devenir~~ les S.S. Je cite son discours de Posen, document 1919 PS, page 2~~3~~ du texte, page I de la traduction anglaise. Je cite :

"Un principe fondamental doit ~~être la~~ règle ~~du~~ S.S. Nous devons être honnêtes, loyaux, ~~camarades~~, pour ~~les membres~~ de notre ~~propre~~ sang, ce qui arrive à un Russe, à un Tchèque ne ~~nous~~ interesse absolument pas." Fin de la citation.

...

H0460 - 0078

Les quelques phrases suivantes ont déjà été fournies en preuve. Mais je voudrais citer la conclusion de HIMMLER. Cette phrase se trouve à la fin du paragraphe : "C'est pourquoi j'ai eu à inculquer ce principe aux SS et "Je crois avoir insufflé ceci, comme une loi aux S.S."

Ces principes, c'est à dire la conception d'être une élite qui dominerait l'Europe, et la conception de haine envers les races inférieures, Ces principes furent renouvelés publiquement à diverses reprises, si bien que la recrue la plus nouvelle en était imbue.

Je cite le discours de HIMMLER qui se trouve dans le même document I9I9-PS. Est-ce que le Tribunal ne pourrait pas considérer la preuve comme acquise, sans en écouter la citation.

Je vous donnerai le passage en question, qui se trouve page I4 de la traduction anglaise, environ I5 lignes du bas de la page, page I7 de l'original, au milieu de la page.

H0460 - 0079

B I

4 à 5h.

I9/I2/45

Dans ce passage après avoir longuement parlé de la lutte raciale, Himmler dit à ses commandants, (car il s'adresse son discours aux commandants des trois divisions des Waffen SS) que ces principes doivent rester dans l'esprit des SS afin qu'ils en soient absolument imbus. Il y a sur ce sujet une autre citation, citation publique, trouvée dans le Livre d'organisation du Parti - Document 2641 PS, page 4I8 de l'original, page I de la traduction anglaise, § 3 à la fin de la page :

"Il y a lutte ouvertement et impitoyablement contre les ennemis les plus dangereux de l'Etat, les juifs, les francs-maçons, les jésuites et les ecclésiastiques politiciens."

C'était les principes fondamentaux des SS ; la supériorité raciale et l'obéissance aveugle. Un corrollaire nécessaire de ces deux principes était la cruauté. La preuve que nous donnerons de ceci montre que les SS avaient effectivement une réputation de terreur soigneusement cultivée. Himmler lui-même en fit l'attestation dès I936 dans un discours public sur les SS et l'organisation combattante anti-bolchevique. Document I85I PS déjà fourni comme preuve, USA 440. Je citerai deux phrases qui se trouvent page 29 de l'original, page 4 de la traduction, , les deux premières phrases :

"Je sais qu'il y a des gens en Allemagne qui sont malades lorsqu'ils voient leurs manteaux noirs. Nous en comprenons la raison de ceci et nous ne nous attendons pas à être aimés par beaucoup de gens."

Le rôle que les SS devaient jouer exigeait qu'ils restent l'essence du nazisme, c'est à dire d'élite nazie. En I943 les SS avaient toujours cette réputation. Je fournis en preuve une lettre à Himmler, document 2768 PS du Reichsfuhrer SS, datée du 24 Avril I943. USA 447 et je cite le paragraphe I.

"Me référant encore à la question que nous avons discutée il y a quelque temps, c'est à dire l'admission

H0460 - 0080

des officiels SIPO dans les SS, je désire éclaircir à nouveau ceci . Je désire une admission seulement si les conditions suivantes sont remplies :
I° si l'homme fait sa demande librement et volontairement .
2° si le candidat est idéologiquement apte à entrer dans les SS et donne des garanties d'après le nombre de ses enfants, sa santé, etc ... "

Citant le paragraphe 3 :

"Je vous demande non seulement d'agir en accord dans l'avenir, mais aussi que diverses admissions d'adhérents des SS dans le passé, soient réexaminées et revues d'après ces instructions ."

J'avais l'intention d'indiquer au Tribunal la façon normale dont un homme devenait membre des SS . Ceci est discuté par Himmler, dans notre document I992-a-PS page 52 de l'original , page 5 de la traduction . Si le Tribunal pense pouvoir considérer la preuve comme acquise je ne la lirai pas . Cela décrit comment un jeune homme entre normalement dans les SS à l'âge de I8 ans, fait son apprentissage, reçoit son instruction d'idéologie, prête le serment SS , reçoit l'épée SS et dit combien de temps il reste dans les SS Je n'ai pas besoin de lire ce paragraphe, je pense que le Tribunal considèrera la preuve comme acquise .

Je crois qu'il est bon de citer le serment prêté par les SS . Ce serment se trouve dans un pamphlet SS , Document 3429 PS que je fournis comme preuve USA 446 , page I8 page 2 de la traduction au milieu de la page :

"Je vous jure, Adolf Hitler, en tant que Fuhrer et Chancelier du Reich, loyauté et courage. Je vous offre ainsi qu'à ceux que vous avez nommés pour me commander l'obéissance jusqu'à la mort . Dieu me vienne en aide . "

Je passe maintenant à la considération des activités des SS , la façon dont ils exécutaient les buts des conspirateurs et accomplissaient leur tâche et leur fonction de garder la sécurité du régime nazi . La preuve de la qualité de l'élite nazie et la confiance qu'on peut avoir dans les SS apparut le 30 Juin I934 quand elle participa à éliminer des SA et des autres opposants et puissants adversaires du régime nazi . Ce fut la première véritable occasion

H0460 - 0081

où fut utilisée cette organisation spécialisée qui put agir avec la bénédiction de l'Etat nazi mais en dehors de la loi.

Je fournis en preuve un certificat que Wilhelm Frick, a signé et juré à Nuremberg le I9 Novembre I945 .Document 2950 PS . Je cite une partie de ce certificat commençant vers le milieu du paragraphe 3 du certificat , ligne I0 de l'original .

"Bien des gens furent tués , je ne sais pas combien, qui véritablement n'avaient rien à faire avec le Putsch Des gens qui n'étaient pas très aimés furent tués, comme par exemple Schleicher l'ancien Chancelier du Reich, qui avait été le chef de l'organisation du Reich et le deuxième membre du Parti après Hitler . Schleicher au moment où il fut tué n'était pas actif en politique, il s'était séparé du Fuhrer en Novembre ou décembre I932 . Les SS furent utilisés par Himmler pour l'exécution de ces ordres, pour supprimer le putsch ."

C'est en reconnaissance des services rendus à ce sujet que les SS, furent élevés au statut égal en rang aux SA et autres branches similaires .

Je demande au Tribunal de considérer la preuve comme acquise d'un passage page I du Volkischer beobachter du 26 Juillet I934 , document I857 PS ;

"Le service de presse du Reich annonce l'ordre suivant du Fuhrer : En considération du service méritoire des SS et particulièrement en relations avec les évènements du 30 juin I934 , je l'élève au rang d'organisation indépendante au sein du NSDAP . Le Reichsfuhrer SS comme le chef d'état-major est donc égal au plus haut Reichsfuhrer directement subordonné au plus haut chef SA.

Par leur action de I934 les SS avaient montré ce dont ils étaient capables . Le premier pas essentiel pour la sécurité du régime était le contrôle de la police.Le but des conspirateurs nazis fut d'organiser une fusion entre la police et les SS .

Après leur prise du pouvoir les conspirateurs commencèrent à développer comme une partie de leur machine d'Etat, une des forces de police secrète politique qui eurent leur origine en Prusse dans la Gestapo, établie par décret de Goering en avril I933 et qui suivit dans les autres Etats allemands .

x x La femme de Schleicher fut tué aussi, comme le fut Gregor Strasser qui avait été chef de l'organisation du Reich et le 2e membre du parti après Hitler. Strasser, au moment où il fut tué, ne jouait plus un rôle actif dans la politique

H0460 – 0082

En 1934, Le Reichsfuehrer SS était le chef des forces de Police secrète politique dans tous les états d'Allemagne excepté la Prusse et le député chef de la Gestapo prussienne. En cette qualité, il infiltra ses forces des membres des SS jusqu'à ce qu'une identité virtuelle des membres fut assurée. Le 17 juin 1936, par décret de l'établissement d'un chef de la Police, publié dans le Rgbl 1936, partie I, page 487 et 488, document 2073 PS,-que la Cour considérera, j'espère comme preuve acquise -le nouveau poste de Chef de la Police allemande fut créé au Ministère de l'Intérieur. D'après les termes de ce décret, Himmler fut nommé à ce poste avec le titre de Reichsfuehrer SS et Chef de la Police allemande dans le Ministère de l'Intérieur.

La combinaison de ces deux postes, celui de Chef des SS et celui de Chef de toutes les forces de police du Reich, n'était pas un accident mais devait établir une relation permanente entre les deux corps et non pas une fusion transitoire du personnel. La signification de la combinaison de ces deux postes fut mentionnée par Hitler dans son ordre secret du 17 août 1938, document 647 PS, USA 443, dont je cite le préambule , page 1 de la traduction, au début de l'ordre original :

" Par le moyen de la nomination du Reichsfuehrer SS et Chef de la Police allemande au Ministère de l'Intérieur le 17 juin 1936 (RGB I, page 487) j'ai créé la base de l'unification et de la réorganisation de la Police allemande. Par cette mesure, les Schutzstaffeln de la NSDAP qui étaient sous les ordres des SS et de la Police allemande, sont entrés en relations étroites avec les devoirs de la Police allemande."

Après sa nomination, Himmler commença immédiatement à réorganiser les forces de Police du Reich, désignant deux branches séparées :

1), la force de Police régulière en uniforme ou Ordnungspolizei, Orpo,

H0460 - 0083

2) la Police de sécurité ou comme on la connais sait par son titre abrégé , la SIPO.

La Police de Sécurité était composée de toutes les organisations de police criminelle du Reich et de toutes les forces de police secrète politique ou Gestapo. Cette réorganisation fut accomplie par le décret qui fit un office de la Police allemande, publié dans le Reichsministerialblatt, 1936, pages 946 à 948, document 155I PS. Je pense que le Tribunal considérera la preuve de ce décret comme acquise. Pour être le chef de la Sipo, c'est à dire de la Police criminelle et de la Gestapo, Himmler nomma Haydrick qui était alors chef de la SD déjà mentionnée, service d'Intelligence des SS, Grâce à sa qualité double Himmler, en tant que chef des SS et chef de la Police, et par la qualité double de Haydrick, comme chef de la SIPO et chef des SD le commandement du personnel unifié des deux forces de police fut accompli. D'autres mesures pour l'uhification furent prises plus tard. En 1939, la Police de Sécurité et les SD qui jusque là étaitent une agence des SS furent fusionnés en un seul service, le Service principal de Sécurité du Reich, communément nonnu comme le RSHA. Les points importants à observer sont les suivants : ce service nouvellement créé n'était pas un simple service du gouvernement, c'était un service double , une agence du gouvernement placée dans le département de l'Intérieur et en même temps l'un des principaux services des SS placé après son organisation sous le commandement suprême des SS. La position du RSHA dans la sixième case à gauche du tableau.

Ce n'était pas simplement la Gestapo et la Police criminelle qui étaient placées sous les SS. La Police en uniforme était aussi sous les ordres des SS, car, comme le RSHA, le Service de Police régulière n'était pas un simple service du Ministère de l'Intérieur, mais se trouvait aussi sous le commandement suprême des SS. Cette unité de commande-

H0460 - 0084

MENT entre la SS et la Police n'était pas une simple question du Grand Quartier Général, elle s'étendait jusqu'aux services les plus bas. Le Tribunal verra, d'après ce plan, que le Chef suprême des SS et de la Police dans chaque région qui était directement subordonné à Hitler avait sous son commandement à la fois la Police de Sécurité et la Police régulière en uniforme, ainsi que les forces de la SIPO et du Orpo, non seulement sous les ordres du Chef suprême des SS et de la Police mais aussi du RSHA. Ainsi, en ce qui concerne l'organisation, l'unité de commandement dans les SS était complète. L'unité du personnel fut aussi largement accomplie. Les vacances ayant lieu dans les forces de Police étaient remplies par des membres SS . Les officiels de police retenus dans les forces de police devaient adhérer aux SS et des écoles étaient organisées par les SS pour la Police ainsi que pour les officiels SS. Ces mesures sont décrites dans un article d'Himmler sur l'organisation et les obligations des SS et de la Police, document 1992 A-PS . Ceci est décrit dans un livre sur la Police intutilé " La Police Allemande " publié en 1940 et écrit par le Dr. Werner Best, directeur ministériel de l'Intérieur et chef du service de la Police de Sécurité. Il porte sur l'entête le titre du parti Nazi et il se trouve sur la liste officiel de la bibliographie du Parti National Socialiste. Le chapitre II est notre document 1852 PS,USA 449.

Grâce à cette unité d'organisation et du personnel, les SS et la Police s'identifièrent en structure et en activité. La situation qui en résulta est décrite dans ce livre sur la Police Allemande dont j'ai parlé, document 1852 , de la façon suivante; page 7, paragraphe 5. du Livre, page 95 paragraphe 3 :

" Ainsi, les SS et la Police forment une unité à la fois dans leur structure et dans leur activité quoique

H0460 - 0085

LEURS Organisations individuelles n'aient pas perdu leur véritable individualité et leur position dans les plus grandes unités du Parti et de l'Administration d'Etat, avec lesquelles elles sont en relation à d'autres points de vue."

Par la Police, les SS étaient en état d'exécuter une grande partie des fonctions qui leur étaient assignées. L'accord entre la Gestapo, la Police Criminelle, sous la direction du Reichsfuehrer SS, aboutit à l'activité d'une Police répressive. La preuve présentée contre la Gestapo rend ceci évident. En considérant cette preuve, le Tribunal verra que ces activités ne sont qu'un aspect des fonctions des SS, une partie de tout le plan criminel SS. Cependant, le contrôle sur la Police n'était pas suffisant, l'opposition devait être abattue par la Police Criminelle de la Gestapo, mais ces moyens n'assuraient pas la suppression complète de tous les puissants adversaires du régime ; c'est dans ce but que furent inventés les camps de concentration. La preuve qui a déjà été fournie au Tribunal a montré ce que le système des camps de concentration impliquait et le résultat de ces systèmes a été illustré pratiquement dans les films qui ont été montrés il y a 10 jours. La responsabilité des SS dans ce système est le sujet que je vais maintenant aborder.

La première nécessité des camps était les gardiens et le personnel administratif. Au début, des membres volontaires périodiques des Allgemeine SS furent utilisés comme gardiens. Les volontaires temporaires ne pouvaient répondre aux exigences de ce programme extensif et durable qui était projeté. A partir de 1933, on employa des unités professionnelles permanentes, les SS Totenkopf Verbaende; leur nom seul " Unité de la tête de Mort " et leurs insignes , la Tête de Mort et les Os Croisés, indiquent leur type d'activité.

Pendant la guerre, les membres des Allgemeine SS reprirent la fonction de gardiens de camps qu'ils avaient déjà occupée lorsque des camps furent créés. Le Tribunal se

H0460 – 0086

souviendra que des clauses que j'ai déjà lues concernant l'ordre d'Hitler du 17 août 1938, ordonnant la substitution des membres Allegemeine SS en unités Tête de Mort au cas d'une mobilisation. Il n'est pas nécessaire de présenter à nouveau la preuve des brutalités, des tortures et des meurtres commis par les gardiens SS. Ce n'étaient pas des crimes sporadiques commis par des individus irresponsables, mais la part d'une politique définie et calculée, politique résultant nécessairement de la philosophie SS, politique qui fut exécutée dès la création initiale des camps.

Himmler établit grossièrement le but SS et leurs vues en ce qui concernait les détenus des camps de concentration, dans son article : " Organisation et Obligations des SS et de la Police". Document 1992 A-PS, USA 739. Je cite page 48, paragraphe 3 de l'original, page 7 de la traduction, dernier paragraphe.

" LE serait très instructif pour chacun et certains membres de la Wehrmacht l'ont déjà fait, d'inspecter un camp de concentrataion. Une fois qu'ils l'auront vu, ils seront convaincus du fait que personne n'a été envoyé là d'une façon injuste, c'est le rebut des criminels et des voleurs, aucune démonstration d'ailleurs des lois d'hérédité et de race, comme elles ont été posées par le Dr. Guett, n'existent dans un camp de concentration. On y trouve des hydrocéphales, des gens qui louchent, qui sont mal conformés, des demi-Juifs, et un certain nombre de produits racialement inférieurs. Tous ces gens y sont assemblés. Naturellement, nous faisons une distinction entre les détenus qui sont restés quelques mois dans un but d'éducation et ceux qui restent très longtemps. En général, l'éducation consiste en discipline, mais jamais en instruction de base idéologique, car, ces prisonniers ont pour la plupart des âmes d'exclave."

Plus loin, dans le même paragraphe :

"La discipline signifie l'ordre. L'ordre commence avec des personnes qui vivent dans un baraquement propre. Une telle chose ne peut être accomplie que par nous, Allemands, et aucune autre Nation ne serait au si humaine que nous le sommes. Le linge est souvent changé, les gens apprenent à se laver 2 fois par jours."

Ayant entendu la preuve et vu les images concer-

H0460 - 0087

illustrant ~~nant~~ les conditions qui régnaient dans les camps de concentration, le Tribunal peut apprécier à quel point cette plaisanterie était ~~sauvage et triste~~. cruelle et macabre

Himmler n'étale pas les mêmes prétentions dans son ~~Le~~ discours d'~~Himmler~~ à ~~son~~ ses Gruppenfuehrers constitue la pièce 170 ~~PS~~ USA. Document 1919 PS, page 43, page 2 de la traduction, paragraphe I .

Le premier paragraphe porte le titre " Les Communistes dans le Reich."

"Je ne crois pas que les Communistes pourraient tenter une action car leurs éléments principaux comme la plupart des criminels sont dans des camps de concentration et nous pourrons voir après la guerre quelle bénédiction cela a été pour l'Allemagne que, malgré toutes les sottises que l'on raconte sur l'humanitarisme, nous ayons emprisonné tous ces criminels qui se trouvaient dans le peuple allemand, dans les camps de concentration."

xx ne comportait pas

~~Il n'y a pas~~ de sot humanitarisme ~~dans~~ xx la façon dont les SS ont accompli leur devoir. Pour illustrer ceci, je voudrais examiner leur conduite, non pas en 1944 ou 1945, mais en 1933. J'~~ai~~ possède quatre rapports relatant la mort de 4 détenus du camp de concentration ~~de~~ à Dachau entre le 16 et le 27 mai 1933. Chaque rapport est signé par le Procureur général de ~~la Cour~~ Tribunal de district de Munich et est adressé au Procureur de la Cour Suprême de Munich. Ces 4 rapports montrent que durant ces 2 semaines en mai 1933, au moment où les camps de concentration venaient d'être institués, des gardiens SS avaient assassiné des détenus du camp. Je ne ~~voudrais~~ veux pas occuper le Trib ~~prendre le temps du~~ Tribunal ~~en lisant~~ par la lecture de tous ces documents, ~~ce qui est~~ Le point important, ~~c'est que~~ est le suivant : c'est une illustration de ce qui se passait dès le début dans les camps de concentration en 1933. Je suis prêt à fournir en preuve ces 4 rapports, si le Tribunal que la question possède une certaine importance.

LE PRESIDENT. - Où sont-ils ?

H0460 - 0088

MAJOR FARR.- Ils sont ici . Le premier est le document 64I PS , c'est un rapport du Ier Juin I933 qui relate la mort du Docteur Alfred Strauss prisonnier en détention protectrice à Dachau . Je fournis en preuve la pièce USA 450 . Je lirai quelques paragraphes de ce rapport en commençant par le paragraphe I .

"Le 24 Mai I933 le Docteur Alfred Strauss, 30 ans, célibataire, avocat , de Munich qui était prisonnier au camp de Dachau en détention protectrice, fut tué de deux coups de pistolets par le SS Johann Kantschuster, qui l'escortait dans sa promenade en dehors des barbelés du camp ,suivant la prescription du médecin du camp .

"Kantschuster fait le rapport suivant : il devait lui-même uriner, Strauss continua son chemin et soudain il s'enfuit vers un buisson à une distance d'environ 6 mètres de là ligne. Quand il s'en aperçut il tira 2 coups de feu sur le fugitif à une distance d'environ 8 mètres et Strauss fut tué sur le coup .

" Le même jour, 24 mai I933 , une inspection judiciaire de la localité eut lieu . Le corps de Strauss gisait à l'orée du bois . Il avait à ses pieds des pantoufles de cuir, il portait une chaussette à un pied , l'autre était nu à cause d'une blessure. L'autopsie fut faite . Les deux balles étaient entrées dans la nuque, et le corps portait des traces bleues et noires ."

Je passe au dernier paragraphe :

"J'ai accusé Kanschuster de meurtre et j'ai demandé une enquête et un mandat d'arrêt contre lui ."

Ceci est le premier des quatre rapports cumulatifs dans un laps de temps très restreint ,Le rapport officiel du commandant du camp sur la cause des morts fut absolument nié par les faits .

Le deuxième rapport est daté du Ier Juin I933 et il relate la mort de Leonhard Hausmann, autre prisonnier de Dachau, document 642 PS . USA 45I .

LE PRESIDENT.- Je crois que vous n'avez pas besoin de le lire .

MAJOR FARR.- Le troisième rapport que je fournis est daté du 22 mai I933 et relate la mort de Louis Schloss

H0460 - 0089

autre prisonnier de Dachau . Je fournis comme preuve le document 644 PS USA ~~453~~ 452. Le 4e document 645-PS date du 1er Juin 1933 relate la mort de Sebastien Nefzger détenu de Dachau. Je le présente comme preuve USA 453.

Ces quatre meurtres commis dans le court laps de temps de deux semaines au printemps de I933 , chacun par un gardien différent SS, ne constituent qu'un faible exemple de l'activité des SS d'une période ultérieure Des exemples analogues de cette période ou de plus tard peuvent être exposés . Cette activité était encouragée officiellement J'attire l'attention du Tribunal sur les règlements disciplinaires du camp de concentration de Dachau qui ont déjà été fournis en preuve USA 247 . 778-PS. Je lirai le paragraphe 4 de l'introduction de ce règlement, passage qui n'a pas été lu quand le document a été fourni en preuve . la page 3 de la traduction et de l'original est ainsi conçu : paragraphe 4 de la

"La tolérance signifie la faiblesse . A la lumière de cette conception, la punition sera exécutée d'une façon impitoyable quand les intérêts de la patrie le demandent . Le compatriote qui est convenable ne sera jamais touché par ces règlements , mais c'est un avertissement aux politiciens agitateurs et provocateurs intellectuels sans considération de leur genre . Soyez sur vos gardes de ne pas être pris , sinon ce sera votre cou et vous serez enfermés d'après vos propres méthodes ." Prenez garde

Ces règlements furent promulgués en Octobre I933 par le SS fuhrer Ecken Eich qui devint commandant de toutes les unités "Tête de mort" .

Fournir des gardes et du personnel administratif n'était pas la seule fonction des SS en ce qui concernait les camps .. Toute l'administration interne des camps y compris l'usage utilisation des prisonniers , leurs baraquements, leur habillement , leurs conditions sanitaires, la détermination de leur droit de vie et la disposition de leurs restes étaient contrôlés par les SS . Une telle administration était d'abord donnée confiée au chef des unités SS Tête de mort, qui avaient le titre d'inspecteurs des camps de concentration. Ce personnage officiel fonctionnaire était à l'origine dans le SS Hauptamt c'est à dire dans le service principal des SS . Il se trouve dans la deuxième case à gauche sur le plan tableau

H0460 – 0090

Au cours de la guerre, en mars I942 le contrôle des camps de concentration . fut transféré dans un autre service du Commandement suprême des SS , au Service économique et administratif SS , communément connu sous le nom de WVHA . Ce service se trouve sur le plan dans la troisième case à gauche , et le Tribunal verra les mots : concentration, travail de prison, en-dessous ..

Ce changement fut annoncé dans une lettre à Himmler datée du 30 Avril I942 du général Obergruppenfuehrer des Waffen SS Pohl, chef du WVHA qui est notre document R I29 USA 2I7 . Je ne citerai pas cette lettre maintenant .

Le contrôle transféré au WVHA coincida avec le changement dans les buts fondamentaux des camps de concentration . Des raisons politiques et de sécurité qui auparavant avaient été la raison des détentions furent abandonnées et les camps furent utilisés pour servir le programme de travail forcé nazi . Le Tribunal se souviendra que la preuve relative à ce programme a été présentée la semaine dernière par M.Dodd et je ne ferai que résumer les faits principaux prouvant la responsabilité des SS .

L'accroissement des demandes de main d'oeuvre rendait insuffisant l'augmentation du travail imposé aux détenus du camp , on avait besoin de plus de détenus et les SS étaient prêts à satisfaire cette demande . Grâce au WVHA ils étaient prêts à faire travailler les détenus déjà dans les camps .

LE PRESIDENT.- Pouvez-vous donner des chiffres au Tribunal des gens employés dans les camps de concentration et des SS . Si vous nous donniez ces chiffres nous pourrions mieux nous rendre compte .

MAJOR KARR.- Je me souviens d'un certain chiffre indiquant que la force totale des SS était de 247.000

H0460 - 0091

mais ceci était seulement le chiffre des SS généraux c'est à dire qui n'étaient pas gardiens des camps de concentration. Les Têtes de mort avaient à ce moment-là à peu près trois ou quatre régiments et c'était eux qui étaient gardiens de camp , si bien que le personnel employé comme gardiens en I939 était d'environ 3 ou 4 régiments . Le Tribunal se souviendra qu'au début les Allgemeine SS étaient employés, puis ils abandonnèrent ce travail qui fut repris par les SS . On eut besoin de plus de personnel mais je ne pourrais pas donner au Tribunal de chiffres exacts sur le nombre des personnes impliquées dans la garde des camps . Un fait significatif est que non seulement les gardiens mais le personnel administratif, tout le WVHA avaient un contrôle complet de l'administration des camps de concentration . Les membres de l'état-major du WVHA étaient dirigés par les SS si bien qu'on a , d'une part , les gardiens unités SS jusqu'à I939, puis d'autre part on a après I939 d'autres gardes Après I939 on a plus de gardiens venant des SS généraux, et aussi un personnel administratif venant du WVHA . Je n 'ai pas le chiffre du nombre total des gens en activité dans les camps de concentration . C'était très étendu . Il y avait la police de sécurité, les SD qui capturaient les victimes, puis le personnel administratif dans sa totalité . On peut avoir une idée du nombre de personnes qui ont été engagées dans cette activité en notant le nombre de personnes engagées dans les camps . J'ai un document qui est un rapport du WVHA en Août I944, qui dit le nombre des prisonniers alors dans le camp et le nombre des arrivées que l'on attendait , document II66 PS . USA 458 .

LE PRESIDENT.- Vous le compléterez demain.

MAJOR FARR.- J'ai l'intention de fournir des preuves montrant comment le WVHA et le personnel SS furent

H0460 - 0092

impliqués dans le contrôle de toutes les phases des programmes des camps de concentration . Ce sera le premier point .

Deuxième point : Je voudrais signaler le rôle joué par les SS dans la persécution des juifs et l'extermination , non pas en répétant les preuves , mais pour montrer combien de partis, d'organisations, furent impliqués dans ce programme .

Puis, je considérerai le rôle des SS en ce qui concerne les préparatifs des guerres d'agression et les crimes contre la paix . Ce sera une présentation relativement brève .

Je passerai ensuite au rôle joué par les SS dans les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité , exposés dans les chefs d'accusation 3 et 4 de l'acte d'accusation .

Je montrerai enfin le rôle des SS dans le programme de colonisation . Je devrais dire, le programme de germanisation , d'évacuation et de réétablissement des territoires conquis .

Ce sont je pense les quatre fonctions principales des SS qui doivent être considérées . J'essaierai d'entrer, non pas dans la substance et dans les détails déjà fournis au Tribunal , mais pratiquement dans tous les services des SS dont tous les composants ont été impliqués dans ces crimes .

LE PRESIDENT.- Le Tribunal espère que vous pourrez vous limiter à la lecture des documents qui ne sont pas cumulatifs .

MAJOR FARR.- Certainement Votre Honneur .

LE PRESIDENT.- L'audience est levée .

L'AUDIENCE EST LEVEE A I7 heures.

-:-:-:-:-:-:-:-